

A RAISON DE 30 MILLIARDS DE DOLLARS D'IMPORTATIONS PAR AN **CES PRODUITS QUI COÛTENT TROP CHERS AU PAYS**



En dépit des efforts consentis par l'Algérie, ces quatre dernières années, en matière de promotion de la production nationale dans divers domaines, beaucoup reste encore à faire notamment en matière de réduction des importations en produits alimentaires, semi-finis et équipements industriels.

Lire en page 3

Lors de son entrevue
périodique avec la presse
**LE PRÉSIDENT ANNONCE DE
NOUVELLES AUGMENTATIONS
DE SALAIRE**



Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a annoncé, hier de nouvelles augmentations de salaires. Dans une entrevue période avec la presse nationale, en effet, le Président Tebboune a précisé, qu'à horizon 2026-2027, les salaires des fonctionnaires de la Fonction publique seront doublés, indique la présidence dans un extrait de cette rencontre, dont la diffusion a été programmée dans la soirée, d'hier, samedi. Ainsi, après avoir accordé une revalorisation des salaires de 47% durant les deux dernières années 2023 et 2024, une nouvelle augmentation de 53% est également prévue. Nous y reviendrons.

**AVEC UN CHIFFRE
D'AFFAIRES EN PROGRESSION**

Le marché
des Assurances
confirme
sa dynamique

P4

CONTRIBUTION (1^{ère} partie)

MASSACRE DE MOSCOU

Le narratif infondé
de l'Occident

P5

MONDE

**AGRESSION SIONISTE
CONTRE GHAZA**

La Belgique appuie
la CIJ

P10



Espagne

Saisie de plus de quatre tonnes de haschich en provenance du Maroc



La Garde Civile espagnole a annoncé la saisie de plus de 4.400 kilos de haschisch en provenance du Maroc, dans le port de Motril à Grenade (sud).

La drogue était dissimulée dans deux doubles fonds de toit des semi-remorques de deux camions, a indiqué la Garde Civile sur son site internet, relevant que les deux chauffeurs des camions venus du port marocain de Tanger-Med ont été arrêtés comme auteurs présumés d'un délit de trafic de stupéfiants.

La "Guardia Civil" espagnole qui a dévoilé les détails de son opération ayant mené à cette saisie a précisé que les agents de la section des impôts et des frontières, étaient en train d'inspecter les véhicules débarquant du navire Volcan de Tauce, en pro-

venance du port Tanger-Med lorsqu'ils ont détecté un possible double fond sur le toit des semi-remorques de deux camions frigorifiques.

Les enquêteurs ont constaté que le toit des deux semi-remorques était plus solide que d'habitude.

Ils ont alors déplacé les camions jusqu'au point d'inspection phytosanitaire du port pour procéder à un examen plus exhaustif des deux véhicules et ont découvert que les deux semi-remorques avaient un double fond sur tout le toit.

Ces doubles fonds étaient constitués de 72 tiroirs métalliques contenant de nombreuses tablettes de haschisch compactées au silicone, d'une couche de plâtre et du toit de la semi-remorque, ce qui rendait leur extraction extrêmement difficile.

Une fois le haschich extrait, le pre-

mier camion pesait 2.123 kilos et le deuxième camion, 2.290 kilos.

Dans son rapport annuel, le Département espagnol de la sécurité intérieure a indiqué que les réseaux de criminalité organisée profitent de la grande vitesse des bateaux de narcotrafic pour acheminer des stupéfiants par voie maritime, ce qui a mené au lancement en 2018 du plan spécial de sécurité pour le Campo de Gibraltar, qui a augmenté le rayon d'action.

"Les routes de distribution du haschich du Maroc vers l'Espagne ont été détournées vers les côtes valencienes, baléares et catalanes, pour éviter l'action de la police", souligne le document.

Le Maroc est toujours cité quand il s'agit de trafic de drogue et d'être humains vers l'Europe, notamment depuis l'Espagne.

Vignette automobile

Le délai d'acquittement prolongé jusqu'au 30 avril

La Direction générale des impôts (DGI) a indiqué jeudi avoir prolongé jusqu'au 30 avril prochain le délai légal fixé pour s'acquitter de la vignette automobile.

«La Direction générale des impôts porte à la connaissance des propriétaires des véhicules de tourisme, des véhicules utilitaires et des véhicules de transport de voyageurs, n'ayant pas encore acquis la vignette automobile pour l'année 2024, que le délai légal fixé pour l'acquisition de cette vignette est prorogé jusqu'au mardi 30 avril 2024», précise la DGI dans un communiqué.

La vignette automobile est disponible, dans toutes ses quotités, au niveau des recettes des impôts et des bureaux de poste, a assuré la direction.

Écoles privées

Un nouveau cahier des charges pour «en préparation»

Le ministre de l'éducation nationale, Abdelhakim Belaabed, a annoncé jeudi à Médéa, qu'un projet d'un nouveau cahier des charges relatif à l'ouverture d'écoles d'enseignement privé est "en cours de préparation", assurant que sa mise œuvre va contribuer à renforcer le secteur de l'éducation.

"Un nouveau cahier des charges est en phase de préparation dans le cadre du soutien à l'enseignement privé et pour assurer un meilleur encadrement de ces établissements éducatifs", a indiqué le ministre lors de sa visite d'inspection dans la wilaya de Médéa. L'enseignement privé et l'enseignement public sont "complémentaires et répondent aux mêmes normes et programme, et partagent les mêmes objectifs, à savoir assurer un meilleur enseignement pour les élèves scolarisés", a souligné M. Belaabed.

Il a précisé que "cette démarche s'inscrit dans le sillage des efforts menés depuis plusieurs années par l'Etat en vue de parfaire encore davantage l'enseignement éducatif", ajoutant qu'"il y a un besoin dans ce domaine qui requiert de la rigueur et la nécessité pour les futures écoles de répondre aux critères exigés et de se conformer à la législation".

Le ministre de l'éducation a rappelé, par ailleurs, les inscriptions à "distance" des élèves de première année primaire dès la prochaine rentrée scolaire.

A l'entame de sa visite d'inspection, M. Belaabed a inauguré l'établissement de l'enseignement moyen "Yahi Belkhiter" dans la commune d'Ouled Brahim, à l'Est de Médéa, saisissant l'occasion pour insister sur "l'impératif de veiller à garantir les meilleures conditions de scolarisation aux élèves".

Le ministre a également inauguré le lycée "Mustapha Nabi" au centre-ville de Berrouaghia, avant de procéder à la pose de la première pierre pour les projets de collège d'enseignement moyen (CEM) et d'un lycée dans la commune de Tlet-Douairs, ainsi qu'un autre CEM localisé dans la cité Ain-Djerda, commune de Draa-Smar, à l'ouest de Médéa.

Hadj 2024

Le CPA lance un crédit sans intérêts au profit des pèlerins

Le Crédit populaire d'Algérie (CPA) a annoncé, en fin de semaine dans un communiqué, le lancement d'un crédit sans intérêts au profit des pèlerins leur permettant de s'acquitter du coût financier du Hadj.

"Dans le cadre de l'organisation de la saison du hadj 2024, le Crédit populaire d'Algérie (CPA) réitère son engagement de répondre aux besoins de sa clientèle par le lancement du "Qard Hassen Hajji", permettant ainsi à nos chers pèlerins d'accomplir le cinquième pilier de l'islam en toute confiance", a précisé le CPA.

Le crédit "Qard Hassen Hajji" est sans intérêts et certifié conforme à la charia par le Comité national de la fatwa pour l'industrie de la finance Islamique, a ajouté le communiqué.

Il est destiné aux pèlerins remplissant toutes les exigences légales et réglementaires établies par les autori-

tés compétentes dans ce domaine, et ce en vue de renforcer leurs capacités financières et ainsi leur permettre de s'acquitter du coût financier du Hadj, selon la même source.

Le montant du crédit peut aller jusqu'à 300.000,00 DA, pour une durée de 24 mois dont 3 mois de différé et il est destiné aux particuliers résidents, de nationalité algérienne, disposant d'un revenu régulier et dont l'âge est inférieur à 75 ans, a fait savoir également le communiqué.

Par ailleurs, le CPA permet aussi aux enfants/conjoints du pèlerin de souscrire au "Qard Hassen Hajji" pour financer le pèlerinage du parent/conjoint.

Pour bénéficier de ce crédit, le CPA a invité toutes les personnes intéressées de se rapprocher de l'agence CPA la plus proche de leurs lieux de résidence afin d'entamer les procédures d'octroi de crédit.

A raison de 30 milliards de dollars d'importations par an Ces produits qui coûtent trop chers au pays

En dépit des efforts consentis par l'Algérie, ces quatre dernières années, en matière de promotion de la production nationale dans divers domaines, beaucoup reste encore à faire notamment en matière de réduction des importations en produits alimentaires, semi-finis et équipements industriels.

Par Akrem R.

Ces trois groupes continuent de peser lourdement sur la balance commerciale de notre pays, en valeurs, près de 30 milliards de dollars/an. Par conséquent, les investissements doivent être orientés vers ces secteurs afin de réduire la facture d'importation et renforcer surtout la sécurité alimentaire de notre pays. Selon les données de l'Office national des statistiques (ONS), les marchandises importées sont représentées à 75% par trois groupes. Les produits alimentaires ont vu leurs parts dans les importations globales de 27,8% durant l'année 2022 enregistrer une hausse de 17,2% avec une valeur de 10,9 milliards de dollars.

L'Algérie est, par ailleurs, toujours dépendante du marché international en matière de céréales et poudre de lait, près de 1,5 milliard de dollars étant déboursés annuellement pour répondre aux besoins du marché national de lait. Quant aux céréales, l'Algérie en a importé 10,6 millions de tonnes lors de la campagne céréalière 2021/2022, contre 13,1 millions de tonnes lors de la campagne précédente. Les importations comprennent principalement 6,1 millions de tonnes de blé tendre, 2,6 millions de tonnes de maïs (contre 4,8 millions de tonnes précédemment), 1,4 million de tonnes de blé dur et 571 000 tonnes d'orge.

Selon la même source, les importations de l'Algérie en produits alimentaires, boissons et tabac sont en nette évolution, passant de 936 428,2 DA en 2017, à 999 888,7 DA (2018), 963 565,8 DA (2019) avant de passer à 1 016 086 DA en 2020 et 1 251 886,5 DA en 2021 et enfin 1 542 625,7 DA en 2022. S'agissant des semi-produits, ces derniers ont enregistré une hausse de 31% par rapport à l'année 2021 avec une part de 25,7% du total des importations de marchandises (10 milliards de dollars). Le niveau des importations de ces produits est passé de 1 219 040,5 DA en 2017 à 1 425 323,9 DA en 2022. Dans le plan d'action du gouvernement, un programme ambitieux a été élaboré, en application des instructions du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour le renforcement de la sécurité alimentaire du pays. Des aides importantes ont été accordées aux agriculteurs et secteur agricole en général. Pour la saison agricole 2023-2024, près de 3 millions d'hectares ont été emblavées en céréales. Une production de 40 millions de quintaux est attendue lors de cette saison, soit 50% des besoins nationaux. L'Algérie table sur l'agriculture intensive dans les wilayas du Sud pour réduire sa facture d'importation en céréales légumineuses, et autres cultures stratégiques



(huiles végétales et betteraves sucrières). La mise en place d'une nouvelle loi sur l'investissement, dont la liberté d'entreprendre est consolidée, devrait participer à un développement industriel et l'émergence de nouvelles filières dans notre pays permettant de réduire la facture d'importation, en satisfaisant les besoins du marché local avant de passer à l'exportation. Ce dernier est un levier de croissance et de diversification de l'économie nationale. Les équipements industriels ont enregistré une baisse de 20,3% par rapport à l'année 2021 leur poids dans les importations totales de marchandises représentant 20,6% avec une valeur de 8 milliards de dollars.

24 milliards de dollars d'excédent commercial en 2022

En 2022, l'excédent de la balance commerciale de l'Algérie a atteint 24 milliards de dollars, un record après presque sept ans de déficit. Le dynamisme de ce solde résulte du rebondissement des exportations de l'Algérie qui augmente de 80,2% par rapport à l'année précédente et une évolution modérée des importations de 3,4%. En effet en 2022, les exportations de marchandises ont atteint 63 milliards de dollars (dont 56,7 milliards de dollars sont des hydrocarbures) contre 35 milliards de dollars en 2021. Cette hausse est à l'évidence intégralement expliquée par la hausse des prix internationaux des hydrocar-

bures. Les exportations des produits hors hydrocarbures ont été marquées par une hausse appréciable à partir de l'année 2021, passant de 2 milliards de dollars en 2020 à 5 milliards de dollars en 2021 pour atteindre les 6,6 milliard en 2022, soit une évolution de 191% entre 2020 et 2022. Les exportations algériennes sont essentiellement des engrais (21%), des dérivés des hydrocarbures (18%) et de l'acier (5%). Les importations ont atteint 39 milliards de dollars en 2022 contre 37,7 milliards de dollars en 2021 avec une hausse de 3,4%. Ces évolutions conjointes des exportations et des importations permettent de constater l'amélioration du taux de couverture des importations par les exportations passant de 93% en 2021 à 162% en 2022,

ajoute la même source. Il est à rappeler que le gouvernement a pris une série de mesures incitatives pour la promotion des exportations hors hydrocarbures. Des facilitations ont été accordées aux opérateurs économiques dans le commerce extérieur, en développant la logistique et le fret maritime. Ajoutons à cela, l'accompagnement des pouvoirs publics aux opérateurs en matière financière et bancaire. Les premières banques commencent à voir le jour à l'étranger notamment en Afrique. Deux banques sont déjà ouvertes en Mauritanie et Sénégal. Une troisième banque verra le jour dans les prochains jours en Côte d'Ivoire et d'autres sont prévues également au Niger, Mali et Nigeria. Des foires permanentes sont également prévues au niveau de ces pays cibles, dont le but est de promouvoir les exportations et les échanges avec les pays africains.

Les pays de l'UE, principaux partenaires de l'Algérie

Les pays de l'Union Européenne demeurent les principaux partenaires de l'Algérie, avec plus de la moitié des exportations (62,7%) soit 39,6 milliards de dollars et 34,6% des produits importés (13,5 milliards de dollars) en 2022. La France, l'Italie, l'Allemagne, l'Espagne sont les principaux fournisseurs, respectivement, de l'Algérie. Par pays, la Chine reste le premier fournisseur de l'Algérie avec 17,5% du total des importations. Par ailleurs, les importations depuis le Maghreb, les pays Arabes et de l'Afrique, ont progressé en 2022 avec respectivement 64,2%, 29,5% et 25,4%. Les exportations de l'Algérie vers l'Afrique et le Reste du monde enregistrent de fortes évolutions par rapport à l'année précédente de 103,2 % et 165,6% respectivement.

A. R.

Pêche

60 candidats participent à l'examen de validation des acquis de l'expérience professionnelle

Soixante (60) candidats ont pris part jeudi à l'examen de validation des acquis de l'expérience professionnelle des marins-pêcheurs de la wilaya d'Alger, organisé à l'Institut national supérieur de pêche et d'aquaculture (INSPA) à Bach Djarah. L'organisation de cette première session, s'inscrit dans le cadre des mesures prises par le ministère de la Pêche et des Productions halieutiques visant la régularisation de la situation des professionnels opérant à bord d'un navire de pêche, a précisé à l'APS, le sous-directeur chargé de la formation au ministère, Mohamd-Mounir Guerbi.

Il a ajouté que cet examen intervient dans le cadre du travail établi et couronné par l'arrêté interministériel du 10 octobre 2023 fixant les modalités et les conditions de validation des

acquis de l'expérience professionnelle des gens de mer en activité pour l'obtention de certificats d'aptitude pour la conduite des navires de pêche et de leurs machines.

Le même responsable a souligné que l'examen concerne cinq (5) spécialités dont matelots qualifiés à bord des navires de pêche d'une longueur égale ou supérieure ou inférieure à 24 mètres, capacitaire à la pêche à bord des navires de pêche armés à la navigation à la pêche côtière, et motoriste des navires de pêche. "L'objectif est de fournir une main d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins de la profession en plus de régulariser et promouvoir la situation socio-professionnelle des gens de mer ainsi que le secteur de la pêche aussi bien au niveau local que national", a-t-il encore détaillé.

A l'échelle nationale, 566 dossiers pour l'obtention de ce genre de certificats ont été validés, et des sessions d'examen similaires se poursuivront du 31 mars courant au 17 avril prochain, au niveau des établissements et institutions de la pêche à travers les wilayas d'El Tarf, Jijel, Ain Temouchent, Oran, Tlemcen, Skikda, Bejaia, Boumerdes, Tipasa, Tizi Ouzou, Chlef et Mostaganem, a relevé M. Guerbi.

De son côté, le directeur de la pêche de la wilaya d'Alger, Atef Kadour a indiqué à l'APS que cet examen concerne 60 candidats dont 36 dans la spécialité d'électro-motoriste des navires de pêche et capacitaire de pêche, ajoutant que 170 gens de mer dans la wilaya d'Alger sont concernés par cet examen.

APS

Avec un chiffre d'affaires en progression Le marché des Assurances confirme sa dynamique

Le marché des assurances a enregistré un chiffre d'affaires de l'ordre de 169,6 milliards de Da en progression de 3,5% par rapport à l'exercice précédent, a indiqué le Conseil national des assurances (CNA) dans sa note de conjoncture pour le dernier trimestre et clôture de l'année 2023.

Par Nadia B.

Avec une part de marché de 85%, la branche des assurances de dommages a réalisé un chiffre d'affaire de 144,2 mds de Da à fin décembre 2023 (+2,6%) suivie de celle des assurances de personnes avec un chiffre d'affaires de 17,6 mds Da (+7,1%) et une part de marché de 10,4% sur l'année, détaille le même bilan. L'assurance automobile qui se taille 45,6% du total de la production des assurances de dommages, elle a réalisé au titre de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de près de 65,8 milliards de Da, soit une progression de 1,6% comparativement à la même période de l'exercice 2022, "générée par les 'risques obligatoires' qui progressent de 11,2% et détiennent une part de 20,9% du portefeuille de la ladite branche", explique le même organisme. Globalement, le nombre de contrats souscrits au titre de cette garantie s'élèvent à 7,5 millions de contrats à fin 2023, en hausse



de 1% par rapport à l'année d'avant, ajoute-t-on de même source.

Quant à l'activité Takaful, une branche naissante mais qui enregistre une croissance à trois chiffres (343%) elle a généré un chiffre d'affaires de 214,8 mil-

lions de Da dont 129,6 millions de Da générés par la sous-branche "takaful général" et 85,2 millions de Da par celle du "takaful familial".

Dans le domaine de la réassurance et concernant les acceptations internationales, ces

dernières détiennent 4,4% de parts, pour une valeur de 7,4 milliards de Da réalisés par la compagnie centrale de réassurance (CCR) à fin 2023, contre 6,8 milliards de Da à fin 2022, soit une augmentation de 8,7% relève encore le CNA qui fait état aussi qu'une " première réalisation est enregistrée au titre de l'activité Réassurance takaful +Re-takaful+ d'un montant de 180,5 millions de DA".

L'évolution du marché de la réassurance "est principalement attribuable à la branche +incendie+, représentant 70,9% du total des acceptations internationales. Le chiffre d'affaires de cette branche connaît une croissance de 12,5%, passant de 4,7 milliards de Da, en 2022, à 5,2 milliards de Da en 2023", indique le document.

S'agissant des sinistres déclarés auprès de l'ensemble des sociétés d'assurance, ils se sont élevés à 76,4 milliards de Da, pour un total de plus de 1,6 million de dossiers déclarés, dominés en montant, à hauteur de 91,6% par l'activité assurances de dom-

mages, alors que les indemnisations ont atteint 74,1 milliards Da pour un total de 1,4 million de dossiers réglés. Quant aux sinistres restants à payer, ils sont estimés, à fin 2023, à 104,2 milliards de Da, pour 1 695 472 dossiers en instance de règlement, selon les données du CNA.

La note de conjoncture du CNA a relevé, d'autre part, que les sociétés publiques dominent le marché des assurances de dommages avec 75,9% du chiffre d'affaires global, atteignant ainsi 109,4 milliards de Da, ajoutant dans ce sillage que les sociétés privées, qui comptabilisent 33,3 milliards de Da de primes émises, se taillent 23,1% de ces parts.

En outre, les sociétés d'assurance de personnes à capitaux privés avaient à fin 2023 une part de 31,8% du total des primes émises du marché des assurances de personnes avec un montant de 5,6 milliards de Da, réalisé essentiellement par l'assurance "vie-décès" soit 62,5%, selon les données du CNA.

N. B./agences

Financement islamique en ligne Convention entre la BNA et la plateforme de e-commerce ACM

Une convention de partenariat a été signée, jeudi à Alger, entre la Banque nationale d'Algérie (BNA) et la société Algérie Cyber Market (ACM), permettant de bénéficier en ligne d'un financement islamique "Mourabaha Equipements" en achetant sur la plateforme e-commerce d'ACM, a indiqué un communiqué de la BNA.

Cette convention signée entre la BNA et la société spécialisée dans la vente par facilité de paiement via ses showrooms et Internet, ACM, "s'inscrit dans le cadre de la digitalisation et de l'intégration en ligne du financement "Mourabaha Equipements" de la BNA sur la plateforme e-commerce d'ACM, via son service digital "taksitexpress.dz", permettant aux e-consommateurs de bénéficier en ligne du financement islamique "Mourabaha Equipements" de la BNA, précise la même source.

La BNA explique que ce service permet aux consommateurs d'"effectuer une simulation de financement en ligne, de confirmer la disponibilité des produits, de bénéficier de l'examen rapide de leurs dossiers (72h) ainsi que d'un service de livraison à domicile et d'après-vente des produits objets de la "Mourabaha Equipements". La convention permet, ainsi, aux citoyens, de bénéficier d'un financement conforme aux préceptes de la Charia Islamique et d'une formule de facilité de paiement garantissant confort et souplesse, ajoute le communiqué. Le contrat BNA-ACM permet, selon la banque, d'accélérer le processus de digitalisation de son offre "Mourabaha Equipements" et d'optimiser, par la même, sa démarche commerciale visant l'enrichissement permanent de son portefeuille clients.

APS

Autorisation de constitution des banques et établissements financiers La nouvelle réglementation de la Banque d'Algérie

Un nouveau règlement de la Banque d'Algérie a été promulgué au Journal officiel (JO) n°18, fixant les conditions relatives à l'autorisation de constitution et à l'agrément de banque, d'établissement financier, d'ouverture de succursale de banque et d'établissement financier étranger.

Ce nouveau règlement, n 24-01 daté du 6 février dernier, stipule que toute personne physique ou morale souhaitant constituer une banque ou un établissement financier et ouvrir une succursale de banque ou établissement financier étranger, doit adresser une demande d'autorisation au président du Conseil monétaire et bancaire, appuyée d'un dossier constitutif relatif au projet envisagé. Le Conseil monétaire et bancaire décide de l'opportunité d'accorder l'autorisation de constitution ou d'ouverture, sur la base de l'évaluation de la viabilité du projet au regard, notamment du descriptif du projet précisant le type d'établissement à créer et les principales motivations du choix de l'investissement permettant l'appréciation de sa faisabilité et de sa rentabilité globale, ainsi que son impact économique.

De plus, le Conseil étudie la présentation des fondateurs apporteurs de fonds, la place des principaux actionnaires dans leur pays d'origine, leur capacité financière, leur expérience et savoir-faire dans le do-

maine bancaire et financier, le cas échéant, y compris leur engagement formel à apporter leur soutien.

Le Conseil évalue aussi l'adéquation du projet de statuts pour les banques et les établissements financiers et la forme juridique prévus avec la législation et la réglementation en vigueur ainsi que l'étude technico-économique, les informations financières, la stratégie envisagée, le plan à moyen et long termes ainsi que le programme d'activité sur cinq ans. Selon le nouveau règlement, le requérant doit également, fournir un document descriptif retraçant ses projections de conformité aux dispositifs légal et réglementaire régissant le système d'information et de reporting, le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques associés à l'activité, le dispositif comptable, le dispositif prudentiel, le dispositif de prévention et de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la liste des principaux dirigeants ainsi que la politique de confidentialité, de protection des données, des fonds et des valeurs. Par la suite, le Conseil monétaire et bancaire se prononce, sur l'autorisation de constitution par décision, notifiée au requérant par le secrétaire général du Conseil monétaire et bancaire, pouvant être assortie de conditions spéciales, d'obligations ou de recommandations. Après l'obtention de l'autorisa-

tion de constitution, le requérant doit adresser une demande d'agrément au gouverneur de la Banque d'Algérie, au plus tard, 12 mois, à compter de la date de notification de l'autorisation.

La demande d'agrément doit, également, comprendre un dossier constitué en vue de l'agrément des dirigeants et de l'habilitation des cadres responsables, désignés aux fins de la détermination effective de l'orientation de l'activité, de son contrôle et de la gestion de l'entité devant être créée.

Une mission d'inspection est diligentée par les services concernés de la Banque d'Algérie, à l'effet de s'assurer que les moyens humains et matériels nécessaires à l'entrée en activité de l'entité considérée, sont réunis.

Par ailleurs, le même numéro du JO comprend le règlement n 24-02 daté du 6 février 2024 relatif au capital minimum des banques et établissements financiers exerçant en Algérie. Ainsi, le capital minimum des banques et des banques d'affaires a été fixé à 20 milliards de dinars, celui des banques numériques à 10 milliards de dinars, pour les entreprises financières à 6,5 milliards de dinars, selon le texte soulignant qu'"il est nécessaire de libérer le montant minimum du capital totalement en numéraire avant la présentation de la demande d'agrément".

R. N.

Massacre de Moscou

Le narratif infondé de l'Occident

Plus personne au monde n'ignore l'événement qui a eu lieu à Moscou, le 22 mars 2024 : l'acte terroriste qui a emporté la vie de 139 victimes civils, dont trois enfants, et a fait 182 blessés, selon le dernier bilan du comité d'enquête russe.



Par Oleg Nesterenko, Président du CCIE (www.c-cie.eu) (*)

Nul besoin de mentionner les détails de la barbarie qui a eu lieu, dont l'égorgeage face à la caméra d'un blessé par balle déjà couché par terre, le tir à bout portant dans la tête d'une fillette et tant d'autres moments d'horreur pour comprendre que ce ne sont pas des êtres humains, mais des animaux sans âme, des barbares, que sont les exécutants, les organisateurs et les commanditaires de ce macabre événement.



moindre preuve sérieuse à l'appui - est un narratif de plus suivi en écho par l'ensemble des pays-sa-

ne s'agit que d'une déclaration politique dans le cadre de la guerre d'information globale menée par l'Occident collectif contre l'adversaire qui est la Russie.

23 ans après les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis - tout n'est pas encore clair sur l'événement en question pour l'administration américaine ; 2 ans après le sabotage des gazoducs « Nord Stream » - rien n'est clair pour l'administration américaine ; 12 heures après l'attentat de Moscou - tout est clair et définitivement certain pour la Maison Blanche.

La publication par le présumé EI d'une photo des exécutants des crimes sur fond du drapeau de l'organisation et d'une vidéo filmée par l'un des terroristes au moment du carnage (préssumé, car initialement publiées en dehors des principales ressources internet de l'organisation) ne peut en aucun cas, judiciairement, faire exclure toute autre hypothèse concernant les réels commanditaires et organisateurs du crime. Nous connaissons toute une série d'actes terroristes par le monde et des événements qui pourraient

être qualifiés de tels, quand l'EI a promptement revendiqué la responsabilité. Des revendications qui se sont avérées par la suite

un stand de tir ;

- la même année, « l'Etat Islamique » a également revendiqué la responsabilité d'une explosion dans un supermarché (« Perekrestok ») à Saint-Petersbourg. En réalité, l'explosion avait été perpétrée par un hindou déséquilibré ;

- l'EI a également assumé la responsabilité dans l'explosion d'un immeuble dans la région de Moscou, sans même prendre le soin de se renseigner sur les détails de l'événement avant de publier sa revendication. Ce n'était, en réalité, qu'une explosion de gaz domestique dans un bâtiment en construction, un simple accident du chantier et il n'y avait personne à l'intérieur du bâtiment.

Contrairement au bloc des pays de l'Otan qui, dès les premières minutes de prise de connaissance de l'acte terroriste perpétré à Moscou, a fait désigner le coupable en se basant sur des éléments superficiels et en réfutant d'une manière la plus ferme toute probabilité de l'existence d'autres auteurs possibles et en déclarant haut et fort qu'en aucun cas et sous aucun prétexte les autorités ukrainiennes ne peuvent être derrière l'organisation de l'acte terroriste qui a eu lieu - les organismes compétents de la Fé-

Contrairement au bloc des pays de l'Otan qui, dès les premières minutes de prise de connaissance de l'acte terroriste perpétré à Moscou, a fait désigner le coupable en se basant sur des éléments superficiels et en réfutant d'une manière la plus ferme toute probabilité de l'existence d'autres auteurs possibles et en déclarant haut et fort qu'en aucun cas et sous aucun prétexte les autorités ukrainiennes ne peuvent être derrière l'organisation de l'acte terroriste qui a eu lieu - les organismes compétents de la Fédération de Russie ont entamé le processus de l'investigation. Ce n'est qu'au terme dudit processus et à la condition de l'obtention des résultats appuyés par des preuves judiciairement recevables que les véritables commanditaires du crime seront désignés.

Le narratif Occidental

La réaction immédiate américaine désignant l'organisation terroriste « l'Etat Islamique » en tant que commanditaire, organisateur et exécutant unique du crime - et ceci sans la présentation de la

tellites américains et introduit dans le but de manipuler l'opinion des masses.

Le narratif qui ne démontre aucune corrélation sérieuse avec l'ensemble d'éléments connus pour être considéré comme probant est une preuve directe qu'il

être parfaitement mensongères.

Les exemples les plus connus des fausses revendications par l'EI ne serait-ce que pour la Russie

- en 2017, l'EI a revendiqué une attaque terroriste contre le bâtiment du FSB dans le territoire de Khabarovsk. Il a été prouvé par la suite qu'en réalité, c'est un individu porteur de l'idéologie néonazie qui avait ouvert le feu sur des personnes avec une carabine qu'il avait auparavant volée dans

dération de Russie ont entamé le processus de l'investigation. Ce n'est qu'au terme dudit processus et à la condition de l'obtention des résultats appuyés par des preuves judiciairement recevables que les véritables commanditaires du crime seront désignés.

(*) (Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris)

Pour vos reportages photos & vidéo
Vos films d'entreprise et spots publicitaires

Adressez-vous à Salya.com
salyacomdz@gmail.com ✉
www.salya-dz.com @
Tel: 0661.23.86.86

Salya.com
COMMUNICATION EDITION & PUBLICITE

Ramadhan dans le Sud

Élan de solidarité avec des familles déshéritées et les personnes de passage

Les actions caritatives et de solidarité durant le mois de Ramadhan, traduites sous toutes leurs formes, s'accroissent en ce mois sacré de piété et d'entraide à travers multiples actes, dont l'ouverture des restaurants de Cœur "Rahma" à la satisfaction des familles nécessiteuses, des personnes de passage et autres usagers de la route.

Dans la wilaya d'El-Meniâa, des points de restauration s'emploient en ce mois, avec le concours des associations, des bénévoles et de la direction de la solidarité et de l'action sociale (DASS) à servir des repas chauds d'Iftar et du S'hour aussi bien des familles déshéritées qu'aux passagers et usagers de la route, notamment ceux empruntant la RN-1 (transsaharienne) et la RN-51, axe névralgique traversant la région. Par souci de s'enquérir de près des actions caritatives, le wali d'El-Meniâa, Mokhtar Ben-Malek, a effectué une visite d'inspection inopinée au niveau d'un espace de restauration localisé près de la RN-1, où il s'assurait de la qualité des repas servis aux passagers et usagers de la route, avant de convier les bénévoles d'œuvrer au respect des conditions de qualité nutritive et de salubrité.

Le directeur du secteur de l'action sociale et de solidarité (DASS), Mohamed Merrouche, qui a souligné que les services de la DASS s'emploient à l'approche du mois de ramadhan à accorder tout l'aide voulue aux associations désireuses d'ouvrir restaurants Rahma à travers le territoire de la wilaya, a relevé que cinq espaces de restauration ont été ouverts en ce mois à travers les différents endroits du territoire de la wilaya. Pour accompagner ces œuvres caritatives, la DASS organise, en coordination avec les services du commerce, de la santé et de la protection civile de la wilaya, des



visites de contrôle des activités de ces points de restauration pour veiller au respect de l'hygiène et des dates de péremption des produits alimentaires à préparer. De pareilles actions sont également menées dans la wilaya de Tamanrasset où pas moins de 20 restaurants "Rahma" ont été ouverts en ce mois de miséricorde à l'initiative des scouts musulmans algériens (SMA), des associations bénévoles et celles de quartiers pour servir une moyenne de 500 repas par jour à la satisfaction des passagers et personnes démunies. Quinze restaurants dédiés à l'Iftar

au profit des passants, des nécessiteux et les sans domicile fixe (SDF) sont ouverts durant le mois de Ramadhan dans la wilaya de Ghardaïa.

Ces restaurants, soumis quotidiennement à des contrôles d'hygiène et de l'engagement au respect du protocole d'hygiène sanitaire, offrent plus de 2000 repas chauds /jour.

Des repas froids sont également distribués quotidiennement par des bénévoles sur l'axe de la route nationale N 1 au profit des camionneurs, transporteurs et autres utilisateurs de cette route re-

liant le nord à l'extrême sud du pays ainsi que dans les agglomérations (Metlili, Berriane, Guerrara, Zelfana et Mansoura).

D'autre part, au total 30.459 familles nécessiteuses de la wilaya de Ghardaïa ont bénéficié d'un versement de 10.000 DA à chacune dans leurs comptes courants postaux, a fait savoir la DASS.

Le secteur des affaires religieuses et des wakfs a mobilisé 10570 millions de dinars pour venir en aide dans le cadre du fonds de la Zakat aux 1.057 familles nécessiteuses recensées par les comités des mosquées à travers les différents quartiers de la wilaya.

Dans la wilaya de Touggourt, l'on relève que plus de 30.000 familles défavorisées des différentes communes de la wilaya se sont vues accorder la prime de solidarité ramadhan, en plus de l'organisation par le comité du croissant rouge algérien (CRA) des tables d'Iftar au niveau de 12 endroits de restauration retenus à travers le territoire de la wilaya.

A ces efforts des actions multiformes de solidarité en ce mois vient s'ajouter la remise des colis de denrées alimentaires aux familles nécessiteuses et défavorisées de la wilaya, à l'instar de la fondation caritative sociale "Beyt El-Khir", qui s'est attelée depuis début de ramadhan à la remise des produits alimentaires et l'organisation des visites aux malades.

L'association "Afak" s'est, pour sa part, impliquée dans ces actes de solidarité en œuvrant à assurer plus de 250 repas chauds et 100 autres froids au profit des passa-

gers au niveau de la gare routière. Emboitant le pas à son homologue, l'association de protection des cœliaques s'emploie à venir en aide, en ce mois de ramadhan, aux malades leur fournissant les produits alimentaires spéciaux et produits médicamenteux, en sus de l'animation et des activités de sensibilisation et de prévention en direction des cœliaques, a indiqué la présidente de l'association, Ahlam Kouidri.

Cet élan de solidarité en ce mois sacré est également concrétisé dans la wilaya d'Ouargla par l'ouverture de 26 restaurants "Rahma", fruit des actions bénévoles de la wilaya, des entreprises économiques et associatives caritatives et des bienfaisants, a indiqué le directeur de la DASS, Ahmed Sakhi.

Outre la remise de la prime de ramadhan au profit de 10.811 des personnes défavorisées et nécessiteuses, l'on relève la distribution, par le CRA, d'un quota de 1.000 colis de denrées alimentaires au profit des familles nécessiteuses, en sus de la distribution des repas d'Iftar au profit des usagers de la route, notamment au niveau des deux axes routiers de Berkaoui et Hassi-Messaoud, a indiqué la présidente du CRA, Djama Merabet.

Ces actions de solidarité menées par les associations et les organismes ne peuvent, toutefois, occuper celles personnelles menées par des particuliers pour venir, qu'il soit peu, en aide à ses frères en offrant des produits alimentaires ou des aides pécuniaires aux nécessiteux.

Programme d'extension du réseau d'Air Algérie

Priorité aux wilayas du Sud

Le ministre des Transports, Mohamed El Habib Zahana a affirmé, jeudi à Alger, que la priorité sera accordée aux wilayas du Sud dans le programme d'extension du réseau d'Air Algérie dont la flotte sera renforcée de 15 avions à partir de 2025. La compagnie Air Algérie procédera à la réception de 15 avions en 2025 dans le cadre d'un programme visant à remédier aux lacunes enregistrées, ce qui permettra de booster la navigation aérienne nationale, a souligné le ministre, lors d'une plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, présidée par M. Salah Goudjil, président de la Haute chambre du Parlement.

La réception progressive de ces avions est à même de renforcer les lignes et le programme de vols de la compagnie, notamment vers les wilayas du Sud afin de couvrir, aisément, la demande

des habitants de ces régions, a répondu M. Zahana à une question du sénateur, Mohamed Larbi Slimani (Front El Moustakbel).

Il a rappelé, dans le même contexte, le programme d'affrètement de longs et de moyens courriers en prévision des préparatifs liés aux saisons estivales et du Hadj. Répondant à une question du sénateur, Ahmed Bennai (Tiers présidentiel) sur l'extension de l'Aéroport international Abou-Bakr-Belkaid (Chlef), le ministre a rassuré que l'étude de faisabilité économique de ce projet sera réalisée compte tenu de sa proximité de grands aéroports à l'instar de ceux d'Alger et d'Oran.

L'étude relative au projet d'extension et de réhabilitation de cet aéroport a été inscrite en 2014 pour une enveloppe de 50 millions DA, a fait savoir le ministre, ajoutant que cette étude a été réceptionnée en 2021.

Ramadhan

Près de 3000 personnes partagent un iftar collectif à Alger

Près de 3.000 personnes ont partagé, vendredi soir au niveau de la place Maurice Audin (Alger), un iftar collectif reflétant les valeurs de solidarité et d'entraide entre les différentes franges de la société algérienne pendant le mois sacré du Ramadhan.

Dans une déclaration à la presse, la présidente de l'APC d'Alger centre, Mahdia Benghalia, a précisé que cette initiative, organisée par la commune sous la supervision de la wilaya d'Alger, s'inscrit dans le cadre du "programme culturel et de solidarité de la commune à l'occasion du mois sacré du Ramadhan".

Près de 3000 personnes ont

participé à cet Iftar collectif, organisé de la place de la Grande poste à la place Maurice Audin, a-t-elle ajouté.

L'intervenante a souligné que l'objectif de cette initiative "est de réunir le plus grand nombre possible de familles algériennes autour d'une même table d'Iftar et de consacrer les valeurs de solidarité et d'entraide dans la société".

Et d'ajouter que "la présence d'un nombre exceptionnel de touristes étrangers leur a permis de découvrir un pan des traditions de la société algérienne, les plats traditionnels et les nobles valeurs de l'Islam".

De leur côté, les familles

ayant participé à cet iftar ont salué cette initiative, soulignant que c'est une occasion de partager des moments de convivialité propre au Ramadhan qui rassemble les différentes composantes de la société algérienne et permet de contribuer à la consolidation des coutumes et traditions algériennes, tant au niveau de la variété des plats proposés que des valeurs de solidarité et de cohésion qu'il véhicule. Cette initiative est la deuxième du genre au cours de ce mois sacré, après l'organisation par la commune d'Alger Centre d'un iftar collectif au profit de milliers de citoyens le vendredi 22 mars courant.

Analyse

De l'Afrique du Sud à Israël, les trois piliers de l'apartheid

Que ressent un Sud-Africain, ancien militant contre l'apartheid quand il se rend en Israël et dans les territoires palestiniens occupés ? Classification de la population, liberté du choix de lieu de résidence et de mouvement, importance de la sécurité : se fondant sur les trois moteurs centraux de la séparation, Naeem Jeenah considère que l'apartheid israélien est pire que celui de l'Afrique du Sud.

Par NAEEM JENAH (*)

Pour un Sud-Africain comme moi, une visite en Palestine (y compris dans sa partie israélienne) peut être une expérience traumatisante ; le rappel d'un passé caractérisé par la discrimination, le « développement séparé », le vol de terres, une violence et un contrôle extrêmes de l'État. J'ai découvert qu'Israël ressemblait en effet beaucoup à l'Afrique du Sud de l'apartheid. En beaucoup, beaucoup plus grave.

Même en Afrique du Sud, je n'avais jamais vu de soldats arpentant régulièrement nos plages, comme j'ai pu le constater lors d'une promenade sur une plage « paisible » de Tel-Aviv, la dernière fois que j'ai été autorisé à entrer en Palestine par les autorités israéliennes, en 2010. En 2011, lorsque j'ai tenté d'y retourner pour un travail de recherche, j'ai été détenu à l'aéroport pendant environ 12 heures avant d'être expulsé sans ménagement « pour raisons de sécurité ».

Cette expérience, d'autres compatriotes l'ont faite avant moi. Denis Goldberg, jugé avec Nelson Mandela dans le procès de Rivonia (1963-1964), libéré après 22 ans de prison, s'est d'abord exilé en Israël. Arrivé là-bas, il a déclaré qu'Israël était l'équivalent au Proche-Orient de l'Afrique du Sud de l'apartheid. Puis il est parti vivre au Royaume-Uni. Jusqu'à sa mort en 2020, il a également soutenu la campagne Boycott Désinvestissement Sanctions (BDS) contre l'occupation israélienne.

D'autres personnalités ont établi le même parallèle, comme l'ancien président Kgalema Motlanthe, ou l'archevêque Desmond Tutu, grande figure de la lutte contre l'apartheid : « J'ai été très profondément bouleversé lors de ma visite en Terre sainte ; cela m'a tellement rappelé ce qui nous est arrivé à nous, les Noirs, en Afrique du Sud ».

Le terme d'apartheid pour désigner la réalité israélienne a été récemment adopté notamment par Amnesty International, Human Rights Watch, l'ONG israélienne B'Tselem et de nombreuses organisations palestiniennes. Mais pour les Sud-Africains, l'apartheid israélien est beaucoup plus personnel, plus émotionnel, plus réel qu'un texte de loi internationale. Ce mot, après tout, c'est nous qui l'avons inventé.

LES JUIFS PRIVILÉGIÉS PAR RAPPORT AUX NON-JUIFS

La ressemblance s'arrête toutefois lorsqu'un Sud-Africain longe le mur de l'apartheid, comme je l'ai fait lors de ma dernière visite. Il traverse les villages, les cours des gens, sépare les agriculteurs de leurs champs, ou encercle une ville comme Qalqilya, la coupant du reste du monde. L'apartheid en Afrique du Sud signifiait que les blancs étaient privilégiés par rapport aux noirs ; dans le contexte palestinien et israélien, cela signifie que

les juifs sont privilégiés par rapport aux non-juifs. En Afrique du Sud, l'apartheid s'est construit sur trois piliers. Le premier était la démarcation formelle de la population en groupes raciaux par le biais du Population Registration Act (1950). J'ai par exemple été classé « Indien », en deuxième position dans la hiérarchie raciale : en premier les « Whites » (appelés parfois « Européens »), puis, dans cet ordre, les « Indiens », les « Coloureds » et les « Africains ».

J'ai passé mes douze années d'école dans une école « indienne » ; l'éducation « indienne » n'était pas aussi bonne que l'éducation des blancs, mais elle était supérieure à l'éducation africaine. Je ne suis pas sûr de savoir à quoi j'étais censé être éduqué ; pour les étudiants africains, c'était clair. Dans un discours prononcé en juin 1954, le premier ministre Hendrik Verwoerd, largement considéré comme l'architecte de l'apartheid, a déclaré qu'il n'y avait « pas de place » pour un Africain « au-delà de certaines formes de travail... À quoi bon enseigner les mathématiques à l'enfant bantou s'il ne peut les utiliser dans la pratique? »

LA LIBERTÉ DU LIEU D'HABITATION ET DE CIRCULATION

Le deuxième pilier forçait les différents groupes à résider dans des zones géographiques différentes, et il restreignait la circulation des personnes entre ces zones. C'était le fondement du « grand apartheid », qui avait créé des « homelands » — appelés plus tard, officieusement, « bantoustans » — pour les Sud-Africains « africains ». L'objectif était de priver la population africaine de la citoyenneté et de la nationalité dans la « République d'Afrique du Sud » et de transférer sa nationalité dans les bantoustans, même si elle n'y résidait pas ou n'y avait jamais résidé.

Toutefois les « Indiens » et les « Coloureds » ne pouvaient être affectés à un bantoustan. Le gouvernement de l'apartheid a alors décidé de nous coopter en tant que partenaires juniors, organisant même des élections parlementaires pour ces groupes, aboutissant à un parlement tricaméral. La plupart d'entre nous, classés « Coloureds » et « Indiens », boycottaient ces élections, ce qui se traduisait souvent par un taux de participation d'environ 2 %.

L'ENJEU CENTRAL DU VOLET SÉCURITAIRE

Le troisième pilier, c'était la « sécurité ». Les instruments de répression comprenaient la détention administrative, la torture, la censure, l'interdiction et les assassinats extrajudiciaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Afrique du Sud. L'appareil répressif ne visait pas seulement les militants, mais aussi tous ceux qui violaient les lois sur les laissez-passer, qui exerçaient leur liberté d'expression, contre ceux qui se mariaient ou avaient des relations sexuelles en dehors du cli-

vage « racial ». Il était illégal pour moi d'épouser une femme africaine, ou de me trouver dans la province de l'État libre d'Orange pendant plus de 24 heures, ou de vivre dans la province du Transvaal. Ma famille a vécu pendant trois ans à Johannesburg, jusqu'à mes six ans. Nous avons ensuite dû retourner à Durban parce qu'aucune école de Johannesburg ne voulait m'inscrire, mes parents étant des « Indiens » du Natal.

L'apartheid israélien, à l'intérieur de l'État d'Israël lui-même, dans les territoires occupés, en Cisjordanie, à Gaza et Jérusalem-Est repose, plus ou moins, sur les mêmes trois piliers.

Le premier délimite les personnes en différents groupes — juifs et non-juifs par le biais de la loi du retour de 1950 (la même année où l'Afrique du Sud a adopté le Population Registration Act, dans le même but). Elle définit qui est juif et accorde aux juifs du monde entier le droit d'immigrer en Israël, ou dans les territoires palestiniens occupés. Le résultat est un système institutionnalisé qui privilégie les citoyens juifs d'Israël par rapport aux citoyens non juifs. Dans les territoires occupés, contrairement à l'Afrique du Sud de l'apartheid qui avait transféré la citoyenneté des « Africains » à de nouvelles entités politiques fictives, les Palestiniens sont privés de tout statut.

En Israël même, la « Loi fondamentale : Israël comme État-nation du peuple juif » adoptée le 19 juillet 2018 déclare qu'Israël est un « État juif », bien que plus de 20 % de sa population ne soit pas juive. Elle consacre également l'idée, contraire à la conception de toutes les démocraties, qu'il existe une différence entre citoyenneté et nationalité. Nous ne pouvons imaginer une situation dans laquelle l'Afrique du Sud aurait déclaré que les blancs du monde entier avaient la nationalité sud-africaine, tandis que les Noirs (y compris ceux classés « Coloureds » et « Indiens ») pouvaient être citoyens, mais pas nationaux.

LES DISCRIMINATIONS DANS LA VIE QUOTIDIENNE

En Israël, la discrimination comprend des restrictions dans les prestations sociales, sur ce qui peut être enseigné et appris dans les écoles, sur certains types d'emplois. La loi de 2003 sur la citoyenneté et l'entrée en Israël, qui interdit l'unification des familles palestiniennes, est un autre exemple de législation discriminatoire. Dans les territoires occupés, les Palestiniens se voient refuser le droit de quitter leur pays et d'y revenir, la liberté de mouvement et de résidence, ainsi que l'accès à la terre. Cela s'applique également aux Palestiniens de Jérusalem-Est, qui ont un statut distinct. La disparité de traitement entre les deux groupes est mise en évidence par l'application de lois plus sévères et de tribunaux différents pour les Palestiniens des territoires que pour les colons juifs, par les restrictions

imposées par les systèmes de permis et de cartes d'identité, et par l'accès à l'eau dans les territoires occupés : les colons se voient attribuer la majeure partie de l'eau, à une fraction du prix demandé aux Palestiniens.

En Israël même, le deuxième pilier, la séparation, est soutenu par la loi sur la propriété des absents, qui garantit le vol de terres à grande échelle. Aujourd'hui, les terres d'Israël sont divisées en terres nationales — 93 % des terres — et en terres privées — 7 %. Les terres nationales comprennent les terres de l'État et les terres du Fonds national juif, et sont destinées à l'usage exclusif des juifs. Les Palestiniens israéliens ne peuvent posséder que des terres privées. Ainsi, 20 % de la population ne peuvent utiliser qu'une partie de ces 7 %.

Israël ne dispose pas d'une loi similaire à la loi sud-africaine qui obligeait les différents groupes « raciaux » à vivre dans leurs propres zones. Mais des décisions de justice israéliennes ont eu le même effet, en empêchant les familles palestiniennes de vivre dans les zones juives. La loi israélienne empêche même les conjoints de ses citoyens palestiniens d'être naturalisés, ce qui contraint de nombreuses familles palestiniennes à partir.

LA FRAGMENTATION DES TERRITOIRES OCCUPÉS

Dans les territoires occupés, le deuxième pilier se traduit par une fragmentation. Il s'agit notamment du vol massif par Israël de terres palestiniennes de diverses manières — y compris par le biais du mur d'apartheid ; de la fermeture hermétique de Gaza ; de la séparation de Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie ; et du découpage de la Cisjordanie en un réseau de colonies connectées pour les juifs israéliens, et en enclaves palestiniennes assiégées et non contiguës.

Les Israéliens juifs n'ont pas le droit d'entrer dans ces bantoustans, comme les blancs n'avaient pas le droit d'entrer dans les townships africains. Mais ils jouissent de la liberté de mouvement dans le reste du territoire palestinien. Coïncé dans un embouteillage dans un taxi avec chauffeur palestinien, je voyais des voitures circuler tranquillement à quelques dizaines de mètres de là, sur des routes réservées aux colons juifs. Même l'État d'apartheid sud-africain n'avait pas créé de routes séparées pour les différents groupes raciaux.

Le troisième pilier de l'apartheid israélien, ses lois et ses mécanismes répressifs de « sécurité » ne ressemble guère à celui de l'Afrique du Sud de l'apartheid. Bien sûr, les exécutions extrajudiciaires (y compris en territoire étranger), la torture, la détention administrative, etc. sont semblables à ce que nous avons connu. Dans les territoires occupés, la « sécurité » est effectivement utilisée pour justifier les restrictions à la liberté d'opinion, d'expression, de réunion, d'association et de mou-

vement des Palestiniens. Mais nous n'avons jamais connu, même aux pires jours de l'apartheid, d'hélicoptères de combat et d'avions de combat survolant des zones résidentielles noires, ou de chars patrouillant ces zones, bombardant nos maisons et tirant des obus et des missiles sur nos écoles.

Les trois piliers semblent le plus visibles à Hébron, Al-Khalil, comme l'appellent les Palestiniens. C'est là où un raciste sioniste a massacré des Palestiniens dans un lieu de culte ; où les colons vivent littéralement au-dessus des Palestiniens et déversent des ordures sur leurs têtes ; où les entrées des maisons des gens sont bloquées, ce qui les oblige à trouver d'autres moyens d'entrer et de sortir de leur propriété ; et où la majeure partie de leur cour est occupée par des colons ; où les enfants sont régulièrement battus par des soldats et des colons ; où des rues palestiniennes entières qui étaient autrefois des zones commerciales dynamiques sont fermées et déclarées à usage exclusivement juif.

LA QUESTION RELIGIEUSE, UN AUTRE POINT COMMUN

Rien de tout cela ne peut sembler familier aux Sud-Africains qui ont vécu sous l'apartheid. Il y a une différence de nature entre les deux : en Israël, l'apartheid et le colonialisme sont regroupés en un seul paquet.

Certains commentateurs évoquent une autre différence : la religion jouerait un rôle important dans le contexte palestinien, contrairement à celui de l'apartheid sud-africain. C'est une erreur. L'apartheid sud-africain était justifié sur la base de la Bible, tout comme l'apartheid israélien. Mon éducation « indienne », l'éducation « bantoue » de mes amis et l'éducation « blanche » des petits-enfants de Verwoerd, faisaient toutes partie de ce que l'on appelait « l'éducation nationale chrétienne ». La religion était un instrument d'oppression aussi crucial en Afrique du Sud qu'en Palestine.

Les Sud-Africains se souviennent qu'Israël était l'un des rares pays à ne pas appliquer les sanctions internationales contre Pretoria. Israël a entretenu des relations efficaces dans le domaine militaire, le renseignement, et le développement d'armes nucléaires. Mais si les parallèles entre l'Afrique du Sud de l'apartheid et Israël restent frappants, pour de nombreux Sud-Africains, en particulier les Sud-Africains noirs, les politiques, les lois et les actions d'Israël dont nous sommes témoins vont bien au-delà de l'apartheid dont nous avons souffert en Afrique du Sud.

(*) Directeur exécutif de l'Afro-Middle East Centre basé en Afrique du Sud, membre du conseil consultatif du Centre for Africa-China Studies, vice-président du Denis Hurley Peace Institute, et membre du conseil consultatif du World Congress for Middle Eastern Studies.

Dubai

Le nouvel eldorado des kleptocrates d'Afrique centrale

Enquête · Appartements, villas, boutiques : ils sont des dizaines de ressortissants des pays d'Afrique centrale – responsables politiques, hommes et femmes d'affaires, hauts fonctionnaires – à posséder des biens immobiliers à Dubaï, pour une valeur totale supérieure à 50 millions d'euros. Une version émiratie des biens mal acquis.

Cette enquête a été réalisée dans le cadre du projet Odaca, initié par l'Adisi-Cameroun avec l'appui technique du C4ADS et le soutien financier d'Osiwa. L'article original, disponible ici en langue anglaise, a été édité par Zam Magazine, partenaire d'Afrique XXI.

Par MICHÈLE EBONGUE > MARIE LOUISE MAMGUE >

Soixante-douze ministres, maires, députés et hommes d'affaires du Cameroun, du Gabon, du Tchad, du Congo-Brazzaville et de la République centrafricaine, des pays de l'Afrique centrale dont la pauvreté des populations est dévastatrice, ont possédé (et pour certains, possèdent toujours) des propriétés haut de gamme dans des quartiers huppés de Dubaï, aux Émirats arabes unis, au cours de la période 2019-2020.

Ce chiffre est le fruit d'une recherche de huit mois, achevée en février 2023, dans la base de données du Center for Advanced Defense Studies (C4ADS), une organisation basée aux États-Unis qui « combat les réseaux illicites qui menacent la paix et la sécurité dans le monde ». En 2019 et 2020, le C4ADS a identifié des investisseurs à Dubaï issus de tous les pays de la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale (Cemac), à l'exception de la Guinée équatoriale. Ce sont généralement des hommes ou des femmes d'affaires, des responsables politiques, des élus locaux, des magistrats et des directeurs généraux, ainsi que leurs conjoints et leurs conjointes, leurs enfants et leurs proches.

LA FAMILLE DÉBY, DES PROCHES DE SASSOU...

Parmi ces propriétaires africains à Dubaï figure la Camerounaise Moufta Halia Moussa, femme d'affaires et députée depuis 2007 du parti au pouvoir, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC), dont les huit appartements sont estimés à plus de 15 millions de dollars (13,8 millions d'euros). L'homme d'affaires tchadien Hissein Bourma Ibrahim, ancien directeur de la Société des hydrocarbures du Tchad (SHT) et beau-frère du défunt président tchadien Idriss Déby Itno, figure également dans la base de données. Bourma Ibrahim possède une villa, sept appartements et un centre commercial, dont la valeur est estimée à plus de 7 millions de dollars.

D'autres membres de la famille du défunt président, y compris son frère aîné Daoussa Déby –

tous liés à la gestion des revenus pétroliers et des finances du Tchad –, ont dépensé plus de 2,3 millions de dollars pour des appartements dans des quartiers huppés de Dubaï tels que Business Bay et Al Warsan First. La valeur totale des investissements tchadiens dans la ville est estimée à 14,5 millions de dollars. L'ancienne présidente de la Cour constitutionnelle du Gabon, Marie-Madeleine Mborantsuo (communément appelée « 3M »), récemment nommée présidente honoraire de cette même Cour, ainsi que ses enfants possèdent de nombreuses villas et des appartements à Dubaï, dont la valeur totale est estimée à 3,5 millions de dollars.

D'autres propriétaires gabonais figurent dans la base de données, parmi lesquels des parents de politiciens et de membres du gouvernement, dont les actifs s'élevaient à plus de 12 millions de dollars. Parmi les Congolais figurant dans cette base de données, on trouve plusieurs proches collaborateurs du président octogénaire de la République du Congo, Denis Sassou-N'Guesso. Quinze propriétés estimées à 9,5 millions de dollars appartiennent à Blandine Malila Lumande, la belle-fille de Sassou-N'Guesso, et cinq, d'une valeur de près de 2 millions de dollars, à Raymond Zéphirin Mboulou, l'inamovible ministre de l'Intérieur du Congo depuis 2007.

«LA QUESTION EST DE SAVOIR SI LES FONDS ONT UNE ORIGINE CRÉDIBLE»

Un Camerounais aujourd'hui décedé, ancien consul général honoraire en Corée du Sud, Mohamadou Dabo, possédait, au moment de la collecte des données, un appartement au Burj Khalifa, le plus haut bâtiment du monde, d'une valeur de plus de 510 000 dollars. Selon des rapports publiés au Cameroun, l'entreprise de Dabo, Moda Holding Corporation, a bénéficié de nombreux contrats d'État, y compris d'un appel d'offres pour la fourniture de tests de dépistage du Covid-19 d'une valeur de plus de 40 millions de dollars, qui a été cité dans un rapport de la Cour des comptes camerounaise comme étant « suspect » (dans le cadre de ce que l'on a appelé, au

pays, le « Covidgate »). En 2020, le défunt diplomate honoraire avait conduit une délégation de responsables de la société d'investissement britannique The First Group au Cameroun, afin de présenter les opportunités d'investissements dans le secteur immobilier de Dubaï. Il est possible que la base de données contienne de nombreuses autres personnalités des pays d'Afrique centrale, mais il est difficile de les retrouver toutes. En effet, selon Louison Essomba, expert en gouvernance publique et professeur de sciences politiques à l'université de Douala, « ces personnalités publiques utilisent généralement de faux noms, qui peuvent être ceux de leurs amis, de leurs parents ou de leurs enfants ».

Nos recherches ont néanmoins permis de relier 117 biens, estimés au total à 54 millions de dollars, à des fonctionnaires, des hommes politiques et des hommes d'affaires de premier plan dans les pays susmentionnés. Le Camerounais Joseph Lwanga Nguéfack-Sonkoué, représentant de Lagertha Africa, une société de conseil en investissements, n'est pas surpris par le nombre de personnalités africaines possédant des biens à Dubaï. « Depuis quelques années, explique-t-il, Dubaï promet de manière agressive les investissements étrangers. C'était un désert il y a encore quelques décennies ! Ces investissements, en particulier dans l'immobilier, s'accompagnent d'incitations sous forme de permis de séjour et autres. Cela donne le choix à chaque Africain qui peut se permettre ce luxe d'en profiter pour se garantir un séjour là-bas. » L'avocat d'affaires Jacques Jonathan Nyemb ajoute : « Investir à Dubaï n'est pas en soi un acte répréhensible, un acte criminel ou un acte d'évasion fiscale... La question est ici de savoir si les fonds ont une origine crédible, douteuse ou frauduleuse. »

DES INVESTISSEMENTS «INQUIÉTANTS»

Louison Essomba explique qu'« une loi spécifique s'applique aux fonctionnaires qui [investissent] dans un pays étranger. S'il y avait une bonne gouvernance et l'application de la loi sur la déclaration de patrimoine – qui, à [son] avis, est le baromètre de la lutte

contre la corruption et l'enrichissement illicite –, il faudrait alors traquer tous ceux qui s'enrichissent sur le dos des richesses de l'État ».

Malgré l'existence de lois dans les pays concernés, la plupart des politiciens et fonctionnaires de la Cemac n'ont pas déclaré leurs biens. Jean Mballa Mballa, directeur exécutif du Centre régional africain pour le développement endogène et communautaire (Cradeec) et membre du comité camerounais de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (Itie), souligne : « Il est inquiétant de voir des fonctionnaires tels que des juges ou des élus tels que des députés investir à Dubaï sans déclaration claire de leurs biens, en particulier lorsque l'origine de leur fortune ne peut être retracée. »

« Les oligarques d'Afrique centrale fuient parce que leurs opérations ne sont pas justifiées. Dubaï est un centre financier pour le blanchiment d'argent et le commerce des métaux en provenance d'Afrique », explique Andréa Gombet, activiste et fondateur du collectif Sassoufit, une organisation qui rassemble des citoyens luttant contre la kleptocratie au Congo. Un avis partagé par Claude Hyepdo, coordinateur de Transparency International Cameroun : « Dubaï est devenu le nouvel Eldorado de nos autorités, d'autant plus qu'il est très discret. » Il rappelle que Dubaï est « le principal marché pour l'or camerounais ».

La plateforme du Comité pour l'abolition des dettes illégitimes (CADTM) indiquait en 2021 sur son site web que « l'Union européenne a estimé que les avoirs africains volés détenus sur des comptes bancaires étrangers équivalent à plus de la moitié de la dette extérieure du continent. Chaque année, l'Afrique perd environ 88,6 milliards de dollars en raison de la fuite illicite des capitaux, ce qui équivaut à 3,7 % du produit intérieur brut du continent. »

UN ENRICHISSEMENT ILLICITE VIA DES ENTITÉS ÉTATIQUES

Après la publication de ce rapport en 2021, Cristina Duarte, sous-secrétaire générale des Nations unies et conseillère spéciale pour l'Afrique, a déclaré que « les 88,6 milliards de dollars que

l'Afrique perd chaque année ne sont pas qu'un chiffre. Il faut les considérer en termes d'opportunités de développement manquées, de moyens de subsistance perdus et de pauvreté accrue ». Au Tchad, par exemple, « les conséquences de l'exploitation du pétrole tchadien ont été suivies d'énormes flux financiers, explique Nadibige Pinah Padja, président de l'ONG Transparence+, une organisation qui lutte contre la corruption au Tchad. Cette ressource interne a créé un déséquilibre social et n'a fait qu'enrichir les élites au pouvoir. Cet enrichissement illicite passe le plus souvent par des entités étatiques telles que les douanes, les services fiscaux, l'attribution de grands marchés. Plusieurs rapports montrent que ces sommes sont investies dans des paradis fiscaux au détriment du développement local. »

La Direction générale des impôts (DGI) du Cameroun n'a répondu à aucune des communications (email, téléphone, WhatsApp) dans lesquelles nous demandions s'il existait des dispositions régissant ce type d'investissement et s'il y avait des investisseurs camerounais dont les fonds pouvaient être d'origine douteuse. Joint par téléphone, le ministre de l'Intérieur du Congo, Raymond Zéphirin Mboulou, a déclaré : « Vous vous êtes trompé de personne », assurant qu'il n'avait « aucun bien à Dubaï ». La députée camerounaise Moufta Halia Moussa, également jointe par téléphone, nous a demandé de la rappeler. Cette tentative, ainsi que toutes celles que nous avons faites pour la recontacter par téléphone ou par WhatsApp au cours des semaines suivantes, sont restées vaines.

La mairesse camerounaise de la municipalité de Pouma, Dorothee Nyodog-Ngo Mboua, qui possédait un appartement à Dubaï d'une valeur de plus de 200 000 dollars, a répondu à un appel téléphonique en disant : « Je ne peux pas répondre, je suis en réunion. » Lorsque nous avons proposé de la rappeler plus tard, elle a indiqué qu'elle était très occupée et que le « réseau pourrait être instable » pour le prochain appel. Nous l'avons recontactée le lendemain, mais on nous a demandé de la rappeler entre 17 et 18 heures. Lorsque nous avons essayé de l'appeler à ce moment-là, son téléphone était éteint.

Des «révolutionnaires» et de leur retour au «bercail» Rêves, et liberté

Les Nations Unies ont désigné la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, de 2015 à 2024, pour promouvoir la reconnaissance, la justice et le développement des descendants africains dans le monde entier. Grâce à divers programmes, événements et campagnes de sensibilisation, la Décennie cherche à créer une plateforme de dialogue, de compréhension et de changement positif dans la vie des personnes de la diaspora. Afrique Renouveau publiera "À la recherche d'identités perdues", une série en quatre parties mettant en valeur les voyages que les Africains-Américains entreprennent pour renouer avec l'Afrique, le continent que leurs ancêtres considéraient comme leur patrie.

Par Sonya Beard

En 1977, une minisérie qui a battu tous les records s'est taillée une place dans les annales de l'histoire des États-Unis. Basée sur le roman d'Alex Haley, Racines, la saga d'une famille américaine, récompensée par le prix Pulitzer, l'adaptation sur petit écran exposait les atrocités de l'esclavage transatlantique des esclaves et son impact sur les générations suivantes.

Du jour au lendemain - huit nuits, pour être exact - Roots, récompensée par un Emmy Award, a transformé l'injure raciale "Go back to Africa" en un appel à l'action, une occasion pour les Africains américains de se réapproprier leur héritage spolié.

Retourner en Afrique

Près de 40 ans après la sortie de Racines, Diallo Sumbry s'est rendu au Ghana à la recherche d'une discipline spirituelle. "Au départ, j'étais venu pour étudier la manifestation et la science africaine traditionnelle", explique l'entrepreneur de Washington.

Lors d'un voyage en 2016, M. Sumbry a reçu une prophétie selon laquelle "si je m'installais au Ghana et décidais d'y faire des affaires, tout irait bien pour moi. Je remplirais la mission de ma vie et le Ghana serait mon foyer spirituel". Une douzaine de voyages plus tard, il s'est retrouvé à réaliser cette prophétie en reconnectant les membres de la diaspora africaine au continent africain. En tant que co-architecte de l'"Année du retour" au Ghana, M. Sumbry a contribué à faciliter une campagne internationale pour la commémoration des 400 ans de la première arrivée documentée d'Africains asservis en Amérique, en 1619.

[L'Année du retour 2019 est une initiative du gouvernement ghanéen et du groupe Adinkra, qui vise à encourager les diasporas africaines à s'installer et à investir sur le continent.] Avec plus de 1,1 million de visiteurs internationaux, selon l'Office du tourisme du Ghana, ce retour pourrait être considéré comme le plus grand retour transatlantique des Africains américains de l'histoire.

"L'Année du retour a changé le tourisme africain", a déclaré M. Sumbry. En 2020, la campagne "Année du retour" s'est transformée en "Au-delà du retour", l'initiative décennale de l'autorité touristique. "Partout où vous allez, les gens parlent de la diaspora", a observé



M. Sumbry. "Cela a déclenché quelque chose, et nous ne verrons probablement pas toute l'ampleur de son impact avant des années."

Un refuge contre le racisme

Toute personne d'origine africaine devrait visiter le continent au moins une fois dans sa vie, selon M. Sumbry, qui organise des voyages par l'intermédiaire de sa société, le groupe Adinkra, dont il est le président-directeur général. "L'expérience peut offrir aux Africains américains un haut niveau de liberté", a-t-il déclaré. "Il n'y a pas ici de racisme tel que nous le connaissons aux États-Unis. Vous êtes plus enraciné ici. Vous pouvez sentir votre esprit et vos ancêtres. Vous pouvez être qui vous êtes".

Ses efforts pourraient placer le nom de Sumbry sur la liste des personnages historiques qui ont défendu les mouvements "Back-to-Africa" (retour à l'Afrique). Il serait en excellente compagnie. En 1815, Paul Cuffe, magnat du transport maritime du Massachusetts, doute de pouvoir atteindre l'égalité raciale de son vivant. Ce philanthrope a convaincu 38 autres Afro-Américains de s'installer en Sierra Leone et a financé leur réinstallation.

Selon l'Association historique de la Maison Blanche, M. Cuffe est considéré comme le chef de file du premier mouvement Back-to-Africa réussi aux États-Unis ; ses efforts ont servi d'inspiration à la Société américaine de colonisation, fondée en 1816 pour établir le Liberia et y réinstaller les Afro-Américains.

Un siècle plus tard, Marcus Garvey, né en Jamaïque, s'est installé à New York et a encouragé les Africains américains à monter à bord des navires de sa Black Star Line pour traverser l'Atlantique. Le président ghanéen Kwame Nkrumah s'est inspiré de l'érudit panafricain W.E.B. Dubois, diplômé de Harvard, qui a cofondé en 1909 ce qui allait devenir la plus ancienne organisation américaine de défense des droits civiques, la National Association for the Advancement of Colored People (NAACP).

Selon la Constitutional Rights Foundation, M. Dubois a renoncé à sa nationalité américaine et est devenu citoyen du Ghana, où il a passé ses derniers jours. Il repose en paix dans un musée nommé en son honneur à Accra. Au début des années 1960, la poétesse Maya Angelou et son fils ont également vécu au Ghana parmi près de 200 Africains américains expatriés qu'elle appelait les "Revolutionist Returnees" (rapatriés révolutionnaires).

"Nous étions des Noirs américains vivant en Afrique de l'Ouest, où, pour la première fois de notre vie, la couleur de notre peau était acceptée comme correcte et normale", a écrit Mme Angelou dans son autobiographie, All God's Children Need Traveling Shoes (Tous les enfants de Dieu ont besoin de chaussures de voyage). Aujourd'hui encore, les sentiments de Mme Angelou trouvent un écho chez les mères africaines américaines qui ont décidé de se réinstaller dans leur continent d'origine.

Paix et tranquillité

Dans les milieux d'affaires américains, Ashley Cleveland travaillait dans la technologie comme elle en rêvait, avec un titre de cadre et un salaire lucratif, alors que la direction la traitait comme si elle était une assistante administrative.

"Les femmes noires sont accueillies dans les entreprises, et elles sont d'abord célébrées", explique cette femme originaire de Boston. "Ensuite, elles subissent toutes ces micro-agressions et finalement, elles sont licenciées. Après trois licenciements en cinq ans, elle s'est inscrite dans un centre de traitement psychothérapeutique, qui s'est avéré rempli d'autres femmes noires occupant des postes de direction et ayant vécu des expériences similaires. Elle a pris un an pour remettre sa vie à plat : elle a troqué les visites chez le psychiatre et les médicaments sur ordonnance contre des randonnées et des promenades dans les plages de Tanzanie, en Afrique de l'Est. Au départ, elle a douté de la nécessité de partir à l'étranger à la naissance de son premier enfant. Récemment, cette mère de deux enfants s'est installée à Johannesburg.

Lorsqu'elle n'est pas occupée à diriger la stratégie de croissance de BrandUp Global, elle fait écho à Mme Angelou en expliquant à d'autres familles africaines-américaines les raisons pour lesquelles elles doivent s'installer sur le continent. "J'explique les avantages pour les enfants noirs de vivre dans des sociétés où la couleur de leur peau n'est pas un problème.

Mme Cleveland, dont les enfants apprennent le zoulou et le kiswahili à l'école primaire, affirme qu'ils sont plus équilibrés et plus stimulés intellectuellement à l'étranger. "Ils ont une meilleure enfance. Nous ne nous inquiétons plus de les envoyer à l'école et de nous demander s'ils reviendront sains et saufs. Lorsqu'on lui a demandé si elle envisageait de rentrer chez elle, elle a répondu : "Où ? En Amérique ? J'ai ici un sentiment de paix auquel je ne devrais pas renoncer. Nous ne nous inquiétons pas de nous faire arrêter par la police. Je n'ai plus cette angoisse en tant que parent. Ici, je suis une meilleure mère". Mme Cleveland est chez elle en Afrique.

Afrique Renouveau

(*) Mme Beard est une écrivaine et une éducatrice basée à New York. L'article a été publié pour la première fois le 18 janvier 2024.



Agression sioniste contre Ghaza La Belgique appuie la CIJ

La Belgique appuie la décision de la Cour internationale de Justice (CIJ) ordonnant à l'entité sioniste d'assurer «une aide humanitaire de toute urgence» à la population civile à Ghaza, au bord de la famine, a affirmé la ministre belge des Affaires étrangères Hadja Lahbib, vendredi depuis les territoires palestiniens occupés.

Par Rédaction internationale

Cela va «tout à fait dans le sens de ce que j'ai demandé à tous mes interlocuteurs», a déclaré la ministre belge des Affaires étrangères Hadja Lahbib à des médias belges.

Jeudi, la CIJ a émis une nouvelle série de mesures conservatoires à la suite de la demande de l'Afrique du Sud dans la procédure pour génocide intentée à l'encontre de l'entité sioniste pour ses crimes à Ghaza.

Dans un communiqué publié sur le site de la CIJ, cette dernière a indiqué que les 15 juges de la Haute instance judiciaire des Nations unies ont décidé à l'unanimité que l'entité sioniste «doit, conformément aux obligations lui incombant au titre de la Convention pour la prévention et la répression du crime du génocide et au vu de la dégradation des conditions de vie auxquelles sont soumis les Palestiniens de Ghaza, en particulier la propagation de la famine et de l'inanition, prendre toutes les mesures nécessaires et effectives pour veiller sans délai, en étroite collaboration avec l'Organisation des Nations unies, à ce que soit assurée sans restriction et à grande échelle la fourniture par toutes les parties intéressées des services de base et de l'aide humanitaire en toute urgence, notamment l'eau, la nourriture, l'électricité, le combustible, et les abris».

La cheffe de la diplomatie belge s'est dite, à ce titre, «totalement alignée sur cette décision», ajoutant que la Belgique continuait de «suivre de très près» les conclusions de la CIJ.



En visite dans les territoires palestiniens occupés, la ministre belge des Affaires étrangères a, également, condamné jeudi les colonies, affirmant que celles-ci sont «illégalles au regard du droit

international». «La Belgique condamne les colonies et a décidé de sanctions contre les colons», a-t-elle ajouté. D'ailleurs, les ministres des Affaires étrangères de l'Union euro-

péenne (UE) sont parvenus, il y a une semaine, à un accord sur l'adoption de sanctions contre les colons, sous l'impulsion de la Belgique qui assure la présidence tournante du Conseil de l'UE.

L'UNICEF appelle à la mise en œuvre de la décision de cessez-le-feu

Par ailleurs, le porte-parole du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), James Elder, a, pour sa part, appelé jeudi à "la mise en œuvre de la décision de cessez-le-feu dans la bande de Ghaza, victime d'un génocide perpétré par les forces sionistes.

Dans un communiqué de presse, cité par l'agence Wafa, M. Elder a appelé, à "la mise en œuvre de la décision de cessez-le-feu y compris dans la ville de Rafah, dans le sud de la bande de Ghaza", notant que les bombardements ont lieu même la nuit à Ghaza alors que les gens sont censés dormir.

"La situation à Ghaza est comme si on était couché dans un cercueil", a-t-il déploré.

Il a déclaré qu'il y avait "des espoirs pour un cessez-le-feu après que le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté le projet de résolution exigeant un cessez-le-feu immédiat à Ghaza pendant le mois de Ramadan".

Le bilan de l'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza s'est alourdi à 32.552 martyrs et 74.980 blessés depuis le 7 octobre dernier.

Depuis le 7 octobre 2023, l'armée sioniste mène une agression sauvage contre l'enclave palestinienne qui a entraîné des destructions massives d'infrastructures en plus d'une catastrophe humanitaire sans précédent.

R. I./agence

Parlement français L'exploitation des richesses sahraouies par le Maroc au menu

Le Parlement français a organisé, à l'initiative du député Jean Paul-Lecoq du parti communiste français (PCF), une séance sur l'exploitation des richesses sahraouies par l'occupant marocain. Au cours de cette séance tenue mercredi en présence de professionnels des médias et de spécialistes dans le domaine des ressources naturelles et du Droit international, les participants ont débattu de la réalité de l'exploitation des richesses des territoires sahraouis occupés, mettant l'accent sur le rôle négatif des entreprises européennes qui, à travers leur exploitation illégale et contraire aux conventions et lois internationales, participent à l'accroissement des souffrances du peuple sahraoui. Ainsi, les participants ont assisté à un

exposé sur l'impact de l'activité de ces entreprises dans un territoire non-autonome et qualifié par le droit international comme étant un territoire encore sous administration coloniale espagnole, ainsi que sur le quotidien des Sahraouies vivant dans des conditions humanitaires difficiles.

Lors du débat, les participants ont souligné que l'exploitation des richesses sahraouies par ces entreprises ne profite aucunement aux Sahraouis et ne leur apporte aucun bénéfice direct ou indirect, faisant remarquer, à cet égard, que «les infrastructures de base dans les villes sahraouies occupées sont dans un état lamentable, contrairement à ce qu'avance la propagande du Makhzen quant au développement de ces régions».

APS

UNRWA L'entité sioniste appelée à autoriser la livraison de nourriture à Ghaza

Le commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), Philippe Lazzarini, a appelé vendredi l'entité sioniste à permettre aux convois alimentaires de l'organisation d'atteindre le nord de Ghaza et d'ouvrir des points de passage terrestres supplémentaires pour faciliter l'acheminement de l'aide à l'enclave dévastée par près de six mois d'agression sioniste. Lazzarini a lancé cet appel dans un message publié sur le réseau social X, un jour après que la Cour internationale de justice (CIJ) de La Haye ait ordonné à l'entité sioniste de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'ache-

minement de l'aide de base à la population palestinienne de la bande de Ghaza.

Dans ce contexte, le chef de l'UNRWA a appelé les pays à "accroître la pression pour la mise en œuvre de l'injonction de la Cour et à reconsidérer leurs décisions concernant le financement de l'agence" soulignant l'urgence d'actions courageuses pour prévenir la famine à Ghaza.

"Les conditions de vie de plus de deux millions de personnes à Ghaza se détériorent et Ghaza devient un endroit où il est impossible de vivre dans la dignité", a-t-il averti.

L'UNRWA fait face à des difficultés financières et des blocages de l'entité sioniste qui a accusé (sans fournir de preuves

tangibles selon l'ONU et l'Union européenne) environ une douzaine de ses 13 000 employés à Ghaza d'avoir participé à l'opération "Déluge d'al-Aqsa", le 7 octobre 2023. Cela a conduit de nombreux pays donateurs à suspendre brusquement leur financement à l'agence, menaçant ainsi ses efforts visant à fournir une aide désespérément nécessaire à Ghaza, où l'ONU a mis en garde contre une famine imminente.

Le bilan provisoire de l'agression génocidaire sioniste contre Ghaza, lancée depuis le 7 octobre 2023, est de 32.623 martyrs et 75.092 blessés, des enfants et des femmes pour la plupart.

R. I.

Le point hebdo de l'investisseur

Les marchés refusent de baisser

Les places financières terminent ce premier trimestre de l'année à leur zénith, les opérateurs pariant toujours sur le scénario d'une baisse de taux dès le mois de juin aux Etats-Unis. Avant le week-end prolongé de Pâques, la publication de l'inflation américaine et l'intervention de Jerome Powell, le calme règne mais la volatilité pourrait resurgir à tout moment.

Tops / Flops de la semaine

TOPS

Digital World -DJT (+57%), Reddit (+26%), Astera (+14%) : Les dernières introductions en bourse sur le marché américain pulvérisent leurs sommets, se comportant comme des actions mêmes. Mardi, la société qui héberge le réseau social de Donald Trump a fait une entrée fracassante, portée par les supporters de l'ancien président. Reddit a également pu compter cette semaine sur le soutien des aficionados de la société de forum. Astera Labs continue de surfer sur l'euphorie de l'intelligence artificielle, et à la marge, sur un relèvement de recommandation de la part de certains analystes.

Renk Group (+32%) : Les valeurs de l'armement continuent à tirer profit des tensions géopolitiques et des conflits. Le spécialiste allemand des équipements pour chars, de retour en bourse depuis début février, poursuit ainsi son envolée sur les sommets. Introduit à 17 euros il y a un mois, il évolue autour des 37 euros au moment où j'écris ces lignes.

Vusiongroup (+21%) : L'ancien SES-Imagotag, spécialiste des étiquettes électroniques pour le commerce, a dévoilé une rentabilité en forte progression et un flux de trésorerie net positif, en dépit de ses investissements en R&D et en croissance externe. Sur l'année, il signe un EBITDA en hausse de 75% et un bénéfice net en augmentation de 328% ; des performances portées, entre autres, par son expansion aux Etats-Unis. Il se réjouit d'un carnet de commande solide et d'une belle visibilité pour la suite, et annonce verser un tout premier dividende.

H&M (+17%) : Le géant suédois du prêt-à-porter retrouve des couleurs. Lors de la publication de ses résultats trimestriels, il a fait état d'un bénéfice d'exploitation en nette hausse et supérieur aux attentes, grâce à une baisse des ventes limitée. Il se targue de collections bien accueillies par la clientèle, du succès de ses marques plus onéreuses, de progrès dans sa chaîne logistique et d'une réduction des coûts qui a porté ses fruits. Le bénéfice après impôts a également plus que doublé.

JD Sports Fashion (+16%) : Le détaillant britannique d'articles de sport redore son blason, après la sévère chute de début d'année. En dépit d'un contexte économique morose, il dévoile des ventes en hausse et anticipe donc un bénéfice annuel en ligne avec ses prévisions de janvier et des perspectives encourageantes pour l'exercice 2025.

Shockwave Medical (+15%) : La consolidation dans le secteur pharmaceutique et de santé se



poursuit ! La société américaine d'équipements médicaux dédiés au traitement des maladies cardiovasculaires a reçu une offre de rachat de la part du mastodonte Johnson & Johnson, qui souhaite se renforcer dans les domaines des appareils. La cible affiche une belle croissance, avec des revenus annuels en hausse de près de 50% en 2023, et un titre qui s'offre + 69% depuis le début de l'année.

Robinhood markets (+9%) : L'application de trading a annoncé cette semaine lancer une carte de crédit, accessible aux clients Gold de la société, pour élargir ses activités sur le marché des finances personnelles et se protéger des mouvements de marché. Le groupe se targue également d'une augmentation de l'activité des traders de détail, portée par la reprise des marchés financiers et des crypto-monnaies. Le titre s'octroie plus de 58% de croissance depuis le début de l'année.

FLOPS

Soitec (-15%) : Le groupe français de semi-conducteurs a annoncé s'attendre à une baisse de son chiffre d'affaires d'environ 15% sur le semestre qui s'ouvre début avril. En cause, les niveaux des stocks trop élevés de ses produits utilisés dans les smartphones. Il prévoit toutefois une reprise au second semestre, qui devrait permettre au groupe de terminer à l'équilibre en matière de revenus à la fin de l'exercice 2024-2025, et de dégager une marge d'environ 35%. Le fabricant annonce par ailleurs que

l'exercice 2023-2024, qui s'achèvera fin mars, devrait acter une baisse de revenus de 10%, et dans la foulée, le départ d'Eric Meurice, président du conseil d'administration.

GVS (-15%) : Le spécialiste italien des filtres a publié cette semaine ses résultats annuels : il signe un chiffre d'affaires en hausse de près de 10% et un EBITDA en progression de 20%, mais le marché sanctionne sévèrement le recul du bénéfice net de plus de 43%. Une publication trop similaire à celles des précédents trimestres, toujours fragilisée par l'inflation. Notons que le titre évolue à -67% de ses plus hauts historiques.

ARM Holdings (-6%) : Le groupe de semi-conducteurs britannique, coté aux Etats-Unis, subit les dommages collatéraux de la guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis. Cette semaine, Pékin a annoncé interdire les microprocesseurs d'Intel et d'AMD dans les ordinateurs et serveurs du gouvernement. L'architecture d'ARM est utilisée par ces fabricants américains, qui vont devoir se passer, de fait, d'un marché colossal.

Matières premières

Energie : Le pétrole progresse lentement mais sûrement, soutenu par les perspectives de voir le marché se resserrer cette année. En toile de fond, les frictions géopolitiques ajoutent un levier supplémentaire au flux acheteur. La référence européenne, le Brent, avance à 86,30 USD, tout comme le brut léger

américain, le WTI, qui repasse au-dessus des 82 USD le baril. Pourtant, le dernier rapport sur les stocks américains est mitigé, puisque les stocks de brut ont augmenté de 3,2 millions de barils alors que le consensus tablait sur un repli. L'explication est à chercher du côté des importations américaines, qui ont progressé au cours des 5 derniers jours. Relevons également que l'OPEP tiendra le 3 avril une réunion afin de baliser sa politique.

Métaux : L'heure est toujours à la pause au sein du compartiment des métaux de base puisque le cuivre et l'aluminium poursuivent leur séquence de latéralisation à Londres, à respectivement 8690 et 2238 USD. Le zinc et le plomb font preuve d'un peu plus de faiblesse puisqu'ils cèdent du terrain à respectivement 2366 et 1968 USD. Il n'y a pas grand-chose à ajouter, les opérateurs optent pour la pause en attendant le prochain catalyseur, qui sera le PMI manufacturier chinois compilé par Caixin, qui sera dévoilé le 1er avril. En revanche, l'ambiance est toujours à la fête pour l'or, qui tente une nouvelle fois de clôturer au-dessus de 2200 USD l'once. Le métal précieux progresse d'environ 7% depuis le 1er janvier.

Produits agricoles : Difficile de passer à côté du cacao, qui monopolise l'attention au sein du segment des matières premières agricoles. Son prix a brièvement dépassé la ligne des 10.000 USD la tonne, une flambée probablement liée à des appels de marge non honorés sur les contrats à terme. Le marché du cacao devrait connaître un nouveau déficit cette année, de l'ordre de 400.000 à 500.000 tonnes. Au niveau des céréales, toujours aucune amélioration en vue du côté du maïs, qui s'échange autour de 430 cents de la boisseau. Le blé stagne à 550 cents.

Macroéconomie

Ambiance : Un vendredi pas si chômé. Les marchés financiers continuent sur leur lancée et rien ne semble être en mesure de les empêcher de clôturer sur des sommets historiques. Les gérants, qui ont déjà suffisamment de mal à ne pas se faire décrocher par le benchmark, font des ajustements de fin de trimestre : cela contribue à soutenir le marché. Autant dire que la probabilité d'une baisse conséquente avant le week-end pascal est faible. On surveillera toutefois la publication du PCE Core (dépenses personnelles de consommation aux états-unis), prévue demain vendredi. Pour mémoire, les économistes tablent sur une croissance de +0.3% en février après les +0.4% enregistrés en janvier. Si les marchés actions sont fermés, il n'en sera pas de même pour les



obligations qui continueront de coter. Leur réaction à l'issue de la publication sera intéressante à surveiller et pourrait donner le ton de la séance de lundi prochain (qui n'est pas fériée aux Etats-Unis). Autrement dit, si le PCE est plus fort qu'attendu, cela devrait se traduire par une hausse des rendements et pourrait par ricochet peser sur les actions. On surveillera donc la résistance située à 4.35% sur le rendement du 10 ans aux Etats-Unis. Le franchissement de ce seuil serait probablement perçu négativement tandis qu'une rupture des 4.07% viendra alimenter les perspectives d'une première baisse de taux en juin.

Crypto : Le bitcoin progresse de plus de 5% cette semaine, et franchit une nouvelle fois le cap des 70 000 dollars. Après avoir enregistré, la semaine dernière, cinq jours consécutifs de flux nets sortants, les ETF Bitcoin Spot retrouvent des entrées positives avec plus de 700 millions de dollars collectés depuis lundi. De son côté, l'éther (ETH) progresse de plus de 3% en repassant au-dessus des 3500 dollars. Désormais, les yeux se tournent vers les prochaines décisions du gendarme boursier américain (SEC) sur l'approbation d'ETF Ethereum Spot qui devraient, selon certains analystes proches du dossier, avoir lieu cette année. Beaucoup d'investisseurs espèrent qu'une commercialisation de tels produits boursiers adossés au cours de l'ETH enclenche un mouvement inédit comparable à celui observable sur le cours du bitcoin en début d'année. Mais pour l'instant, la SEC repousse les demandes pour ces ETF, y compris celles de BlackRock et de Fidelity.

Les marchés refusent de baisser

Pâques marque traditionnellement un temps de pause pour les marchés financiers, avec des jours fériés qui ralentissent l'activité. En France, en Allemagne et au Royaume-Uni, les séances boursières seront interrompues le vendredi et le lundi. Aux États-Unis, Wall Street fermera ses portes le vendredi, mais les transactions reprendront dès le lundi suivant. L'Europe avancera ses horloges pour l'heure d'été ce week-end, rejoignant ainsi l'Amérique du Nord qui a déjà effectué ce changement il y a trois semaines. Sur le plan économique, l'attention se portera sur l'Allemagne, qui dévoilera mardi une première estimation de son inflation pour mars, avant que la zone euro ne fasse de même mercredi. Ces données fourniront matière à réflexion aux économistes qui scrutent l'évolution potentielle des taux de la BCE. Aux Etats-Unis, tous les regards se tourneront vers le rapport mensuel sur l'emploi, très attendu, vendredi 5 avril.

Zonebourse



Le Triticale

Un excellent nettoyeur biologique des sols

Synthèse Akrem R.

Son utilisation dans le cadre de l'alimentation du bétail doit être soutenue du fait de son bon rendement en graines.

La culture des variétés de triticale pour la production de graines, peut être conçue à travers leurs intégrations dans les formules alimentaires de nos ruminants après caractérisation de leurs valeurs nutritives.

Ces dernières sont intimement liées au milieu écologique où elles sont cultivées. De ce fait, ils contribueraient même partiellement à diminuer la part des importations des produits alimentaires (viandes rouges et lait) en assurant un coût de revient des productions animales plus accessible aux consommateurs.

En effet, cette céréale prometteuse peut être utilisée par l'industrie de l'alimentation animale en substitution aux graines d'orge et de maïs qui sont importées. Les études académiques et leur suivi sur le terrain ont apporté la confirmation de l'efficacité de ce genre cultural à apporter des réponses à de nombreux problèmes de fond rencontrés par les investisseurs agricoles, notamment son adaptation à l'aridité du climat et son potentiel de réhabilitation et de fertilisation des sols.

Considéré comme un excellent nettoyeur biologique des sols appauvris par la salinité, les mauvaises herbes et les maladies parasitaires, le Triticale se présente comme un facteur de réhabilitation de terres dégradées et leur fertilisation et de préservation du cycle agraire.

L'introduction du triticale semble prometteuse comme matière première pour l'alimentation des animaux, du fait qu'il peut être cultivé dans des zones à conditions climatiques défavorables et limitantes pour la culture des blés. Sa teneur en protéines est sensiblement la même que celle du blé mais ne possède pas la même qualité de gluten pour faire un bon pain de levain.



Tout comme la plante à une résistance aux spécificités naturelles des régions du Sud (vents, salinité des sols, aridité du climat, sécheresse, et autres) et permet

d'envisager une extension des surfaces irriguées.

La plante peut dès lors se substituer au maïs jaune, sachant que ce dernier est une récolte estivale,

tandis que le Triticale est une récolte d'hiver (cultivée en novembre et moissonnée en avril) et donc beaucoup moins exigeante en eau, en plus de résister à l'ari-

dité.

Le potentiel de rendement du Triticale se situe entre 80 et 100 quintaux à l'hectare en irrigation d'appoint, et de 50 à 60 QX/ha en terre non irriguées (Nord du pays), selon une étude en signalant la possibilité de son stockage qu'il soit à l'état vert ou sec.

Les résultats des expériences sur le terrain ont donné lieu à des indicateurs "encourageants" dans la croissance de la plante (quasiement le double de l'orge) en plus de renfermer plus d'épis et de grains (une fois et demie), en sus de sa valeur fourragère (plus de 1,7% par rapport à l'orge), donc très nutritif pour l'élevage bovin et ovin.

L'expert agricole, Laâla Boukhalfa, a mis l'accent sur l'importance de la culture du triticale. Cette dernière doit être figurée parmi les priorités, afin d'atteindre l'autosuffisance en production céréalière, et assurer, ainsi, la sécurité alimentaire des générations futures. «La culture du triticale résiste à la sécheresse, à la salinité, et s'adapte au climat et au sol, contrairement au blé tendre, qui provoque de nombreuses maladies chez le consommateur, notamment le diabète, l'obésité, les maladies intestinales et la tension artérielle», avait-il expliqué à la presse. Pour lui, toutes les conditions sont réunies dans le Grand Sud pour développer cette culture qui constitue une véritable alternative à l'importation de céréales.

A. R.

Agriculture

Le recensement général avant la fin du premier semestre

Le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa a annoncé, jeudi dernier à Alger, que le Recensement Général de l'Agriculture (RGA) débutera avant la fin du premier semestre 2024.

« Nous sommes à l'approche du recensement général de l'agriculture (RGA) qui débutera avant la fin du premier semestre. Il sera annoncé après la réunion de la commission nationale de préparation du RGA », a indiqué M. Cherfa lors d'une plénière au Conseil de la nation consacrée aux questions orales, rappelant les instructions du Président de la République données au gouvernement lors du dernier Conseil des ministres qu'il avait présidé, afin d'accorder une grande importance au recensement général dans le secteur de l'agriculture, étant un mécanisme essentiel pour connaître les capacités nationales et identifier les besoins afin de prendre les bonnes décisions sur la base de données scientifiques exactes.

Le RGA sera global touchant les différents aspects du secteur dont la richesse animale,

le nombre d'investisseurs, les modes d'investissement et de production, a expliqué le ministre en réponse à une question du sénateur Ameri Dahane (FLN) sur les délais fixés pour la régularisation de la situation des éleveurs de la wilaya de Naama ayant été recensés, l'inscription des éleveurs recensés dans la plateforme et d'autres qui avaient manqué de s'inscrire aux précédentes opérations afin qu'ils puissent s'approvisionner en orge subventionné.

Cette opération permettra l'élaboration d'une cartographie pour la richesse agricole, a-t-il ajouté. Les services de l'Etat avaient distribué plus de 1,44 millions de quintaux d'orge au profit de 98.405 éleveurs au niveau national entre octobre 2023 et mars 2024, a fait savoir le ministre. Cette quantité distribuée chaque année par les services de l'Etat aux éleveurs permet la protection de la richesse animale, a souligné M. Cherfa, ajoutant que la ration quotidienne est fixée à 600 grammes par tête ovine et caprine, alors que pour les camélins, la ration a été fixée à 2 kg par tête. Répondant à la question du membre du

Conseil de la nation, M. Tahar Ghazil (Front El-Moustakbal), relative aux mesures prises par le secteur pour encourager les producteurs du maïs fourrager, M. Cherfa a rassuré que le ministère avait mis en place plusieurs programmes de développement pour promouvoir l'agriculture dans toutes ses filières, notamment en matière de produits fourragers qui contribuent efficacement à l'augmentation et à l'amélioration de la production animale.

Parmi ses mesures, le ministre a cité l'accompagnement des éleveurs sur les plans financier et technique, ainsi que la prise en charge de leurs préoccupations et la fourniture du fourrage subventionné par l'Etat. Il a relevé également le soutien et l'incitation des producteurs de fourrage à travers la subvention des intrants de la production, à leur tête les semences des fourrages, et l'appui de la production des fourrages secs, outre, des mesures permettant aux agriculteurs de bénéficier de crédits financiers, y compris le crédits saisonnier « Rfig », et le crédit d'investissement « Tahadi ». Ces incitations permettront aussi aux éle-

veurs d'acquérir les fourrages enrubannés subventionnés, y compris le maïs, en plus d'incitations financières pour les acheter à un taux de subvention à 5,40 DA/kg pour les fourrages produits dans la région sud, et à 4,20 DA/kg pour ceux produits dans la région du nord, et à travers cette mesure, l'Etat intervient de manière indirecte dans la commercialisation et la vente des fourrages enrubannés, a ajouté le ministre.

Quant à la stagnation du maïs de fourrage dans la wilaya de Ghardaïa et d'El Meniaa, à cause du refus des éleveurs et des laitières au début de la saison 2021-2022 d'acheter le produit dont le prix fixé par les producteurs avait connu une augmentation, le ministre a rassuré que ses services avaient pris des mesures d'urgence pour remédier à la situation, en proposant, en coordination avec les deux parties, de plafonner les prix et de vendre entre 1500DA et 1800 DA le quintal, ce qui a été accepté, « et depuis, les wilayas n'ont jamais enregistré une quelconque perturbation dans la commercialisation du produit

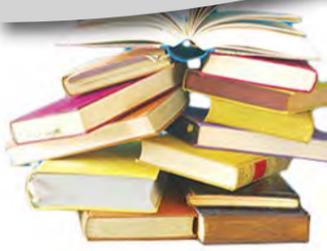
Agence

MOTS FLÉCHÉS N°829

Vani-teuses	→	Dieux nordiques	↘	Rougies	→	Périodes	↘	Profes-sions	↘
Budget		Pratique-raient		Langue		Nation		Cachées	
	↘								
Réalisent	→								
Temps des vacances									
	↘			Fondai	→				
				Négation					
Métal	→		Précis	→		Outil	→		
Parents			Possessif			Lieux de récupération			
	↘								
						Instrument de musique	↘		
						Déchiffré			
Cheville	→			Prénom	→				
Onctueuse				Fleuve					
	↘								Blessée
Frère de Mo?se	→					Assaison-nement	→		
Sélections						Enjeu			
	↘								
				Coupure	→				
				Mémoire					
Protection	→		Titre	→				Unité	
Formi-dable			Pronom personnel						
	↘								
							Pronom personnel	→	
Virage	→					Cordage	→		

Devancé	L				Peubis							
Commun	S				Ca	Mali	espér					
Prison	A				Précis	gère						
Chais	E				Rombeck	iparis	Diante					
Félicité	S				Néglig	Mois						
Devancé	L				Peubis							
Commun	S				Ca	Mali	espér					
Prison	A				Précis	gère						
Chais	E				Rombeck	iparis	Diante					
Félicité	S				Néglig	Mois						
Devancé	L				Peubis							
Commun	S				Ca	Mali	espér					
Prison	A				Précis	gère						
Chais	E				Rombeck	iparis	Diante					
Félicité	S				Néglig	Mois						
Devancé	L				Peubis							
Commun	S				Ca	Mali	espér					
Prison	A				Précis	gère						
Chais	E				Rombeck	iparis	Diante					
Félicité	S				Néglig	Mois						

Solution N°828



Margaux Trarieux

IA contre-courant d'une approche sociologique traditionnelle qui analyserait le « monde associatif » comme un univers en marge du capitalisme, cet ouvrage propose d'éclairer les manières dont l'activité associative se retrouve actuellement au centre du système néolibéral. Sa visée est de mettre en exergue les liens de dépendance et de réciprocité entre monde associatif, État et entreprises, en interrogeant à la fois à quel point les deux premiers sont imprégnés par le néolibéralisme et à quel point le monde des affaires s'est réapproprié les propriétés du monde associatif.

2Pour ce faire, l'ouvrage coordonné par Matthieu Hély et Maud Simonet met en dialogue des enquêtes qui portent précisément sur le secteur associatif et divers de ses domaines (logement, formation, emploi, care, soutien juridique) en France et à l'international (Belgique, États-Unis, Israël). Les cinq recherches s'inscrivent dans une perspective interdisciplinaire en sciences sociales et relèvent tant de l'économie, de la socio-histoire que de la sociologie politique, du travail et de l'emploi. Toutes s'interrogent sur les frontières entre champ associatif, champ politique et champ économique, et sur leur porosité. En effet, ces différentes contributions étudient des initiatives empruntées d'une utopie associative aux premiers abords anti-capitaliste. Celle de Paul Moutard-Martin porte sur l'Économie sociale et solidaire (ESS), qui a émergé comme « tiers secteur » visant à produire une nouvelle forme de citoyenneté tout en répondant à la crise de l'emploi. Auréline Cardoso, quant à elle, a travaillé sur les associations de défense des droits des femmes. John Krinsky a enquêté sur le logement à mission sociale à New-York. Anne Le Roy et Emmanuelle Puissant ont étudié l'aide à domicile comme relation entre un professionnel aidant et une population dans le besoin et en perte d'autonomie. La recherche d'Itamar Y. Shachar porte sur l'association Young Spirit qui cherche à former à l'esprit d'entreprendre des lycéens issus de populations défavorisées dans un cadre non lucratif. L'ouvrage montre ainsi comment de telles

Matthieu Hély et Maud Simonet, Monde associatif et néolibéralisme



initiatives se retrouvent envahies par le néolibéralisme, et plus spécifiquement par ses valeurs (la libre concurrence, la rationalité), ses normes (la marchandisation, la profitabilité, la centralité du travail et le surinvestissement de soi dans celui-ci) et ses contraintes (la quantification et la standardisation, la culture du résultat, la managérialisation et l'individualisation de l'activité). 3Ces cinq investigations témoignent d'abord du renouvellement du monde associatif à l'œuvre depuis les années 1970, et de son renforcement par les institutions politiques qui le soutiennent. Cet appui peut prendre la forme d'un discours de promesses propre à un parti politique : Paul Moutard-Martin rappelle le poids de la « seconde gauche » dans la mise en place d'une ESS teintée de néolibéralisme sur la fin du XXe siècle. Il peut se faire via des lois, comme la loi Borloo de 2005 qui redéfinit l'aide à domicile en un service quantifié et rationalisé dans un secteur devenu marchand et concurrentiel (Anne Le Roy et Emmanuelle Puissant). Il peut reposer sur des liens de coopération avec des institutions politiques, telles que les autorités européennes, mais aussi locales et régionales comme dans le cas de Young Spirit qu'a étudié Itamar Y. Shachar. De manière transver-

sale et plus complexe encore, John Krinsky expose comment les institutions politiques, au niveau local autant que fédéral, peuvent se positionner de manière contradictoire pour les associations, en étant simultanément soutien légal et financier du projet associatif – ici, proposer des logements sociaux dans une zone urbaine pour héberger des populations démunies – et détracteur de son programme – celui de trouver des alternatives au logement marchand, en construisant sur des terrains non utilisés, en réaménageant ou en restaurant des logements vétustes – par l'imposition d'une exigence de productivité. En ce sens, les autrices et auteurs partagent une analyse critique d'un État dépendant de « l'accumulation du capital » (p. 61), et révèlent ainsi que le mode de gouvernance étatique actuel participe activement à l'enserrement des associations entre lui et les entreprises, le marché. 4Ainsi, en décrivant finement les transformations structurelles du monde associatif sur ces dernières décennies, toutes les contributions explorent « l'emprise de l'idéologie néolibérale », pour reprendre la formule d'Auréline Cardoso (p. 40), sur le monde associatif, et ce, à un double niveau. D'une part, elles démontrent en quoi l'activité

associative est métamorphosée, si ce n'est pas tout simplement exploitée, par cette doctrine sociale, politique et économique. En effet, dans le cas de l'aide à domicile, Anne Le Roy et Emmanuelle Puissant décrivent le passage d'une relation d'aide intersubjective entre intervenants et usagers à une relation désincarnée de service qui s'organise en une succession d'actes standardisables et échangeables sur un marché. De son côté, Paul Moutard-Martin suggère qu'inviter les individus à se poser comme des entrepreneurs dans un système productif régulé par un État qui laisse aux organisations de l'ESS la tâche d'une auto-gestion est un projet qui s'inscrit pleinement dans l'idéologie néolibérale. Il en est de même sur le terrain de Young Spirit dont l'objectif est de faire acquérir des compétences à des jeunes potentiellement « à risque » pour qu'ils intègrent une trajectoire entrepreneuriale, plutôt qu'une carrière délinquante (Itamar Y. Shachar). Dans ce cadre, les liens avec le champ économique apparaissent finalement constitutifs de l'activité associative, et les contradictions qui découlent de cette rencontre deviennent inhérentes aux organisations associatives – c'est ainsi qu'il faut comprendre que la démarchandisation des logements est paradoxalement dépendante d'une capitalisation immobilière (John Krinsky). L'imaginaire associatif s'en trouve ébranlé, comme l'illustre Paul Moutard-Martin avec l'idéal de créativité instrumentalisé par la production capitaliste. D'autre part, les cinq chapitres mettent en lumière les tensions qui émergent dans l'activité des professionnels et bénévoles, que ce soit dans le travail au quotidien, avec une gestionnarisation des tâches (Auréline Cardoso), ou plus spécifiquement dans les relations au travail. En ce sens, Itamar Y. Shachar souligne les tensions entre les enseignants, qui accompagnent les jeunes à se former, et les bénévoles de Young Spirit, employés de partenaires financiers privés. De ce fait, ces derniers valorisent la figure du « successful man » dans le monde des affaires, construite en miroir du storytelling du fondateur de l'association, et, par-là, prennent part au dénigrement de la figure enseignante. Dans cette perspective, les conditions de travail, à l'intérieur du secteur associatif, sont bouleversées.

5En outre, les différentes études donnent à voir les répercussions des transformations du travail associatif sur le vécu des professionnels et bénévoles : ils éprouvent des sentiments pénibles, de perte de sens au travail (Auréline Cardoso) ou d'un sabotage de l'activité causé par les conditions dans lesquelles pourtant celle-ci se déploie (Anne Le Roy et Emmanuelle Puissant). Mais elles explorent aussi la capacité à résister des actrices et acteurs associatifs, comme chez les professionnelles des associations de défense des droits des femmes, qui, même prises dans la toile du néolibéralisme, cherchent à maintenir une utopie féministe dans leur organisation du travail (Auréline Cardoso). C'est le cas aussi des intervenants dans l'aide à domicile qui élaborent des stratégies individuelles pour « bien faire [leur] travail » (p. 84)1, au point de prendre des risques et de se mettre en danger (Anne Le Roy et Emmanuelle Puissant). Ces résistances peuvent être coûteuses, comme nous le rappellent ces trois autrices. Elles identifient notamment l'apparition d'un « travail gratuit2 », tant chez les professionnels qui, sur le terrain d'Auréline Cardoso, puisent dans leurs propres ressources pour libérer leurs activités associatives de la contrainte des subventions extérieures, que chez les proches des usagers, qui, dans l'enquête d'Anne Le Roy et Emmanuelle Puissant, cherchent à trouver des solutions face aux dysfonctionnements produits par la marchandisation et l'industrialisation du service. Mais ces modalités sociales de déengagement témoignent d'une capacité individuelle et collective à se renouveler dans l'activité.

6En ce sens, cet ouvrage dévoile certes de manière inquiétante le pouvoir du néolibéralisme, cette « rationalité totalisante3 » renforcée par différents effets que le monde associatif engendre alors même que sa visée est inverse, et ce, jusque dans l'expérience intime des sujets sociaux. Mais il offre surtout des pistes pour une réflexion sociologique et citoyenne constructive. Sur ce dernier point, les différents textes invitent à faire preuve de réflexivité dans l'activité (Auréline Cardoso), à penser d'autres voies alternatives (Itamar Y. Shachar), et soutiennent l'espoir de la possibilité d'une lutte collective (John Krinsky).

ECO TIMES

Quotidien Algérien de l'Économie

Édité par SARL SALYA.COM, au capital social de 1.000.000,00 DA

Agrément n° : 63/20

ISSN : 2716-8476

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Lyazid KHABER

Mobile : 0661.23.86.86

E-mail : d.publication@ecotimesdz.com

REDACTION

E-mail : redaction@ecotimesdz.com

DIRECTION

E-mail : administration@ecotimesdz.com

SERVICE COMMERCIAL & PUBLICITE

E-mail : sce.publicite@ecotimesdz.com

PUBLICITE

«Pour votre Publicité s'adresser à :
l'Entreprise Nationale de communication,
d'Édition et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -Alger.

Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 /

020.05.13.77

E-mail : agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION

Société d'impression d'Alger (SIA)

Zone industrielle -Alia Bab Ezzouar -
Alger

DISTRIBUTION

Media distribution

Quotidien édité par la SARL
SALYA.COM

Salya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Maison de la Presse Tahar

Djaout, B n° 16 - 01, Rue Bachir

Attar – Place du 1er mai - Alger

RC : 16/00-1043189 B16 / NIS : 0

001616104318909 / NIS : 0

016 1621 02067 56 / N° d'article :

16214101662 / RIB : 038 01602

0011419001 24 / Salam Bank

Agence de Bab Ezzouar – Alger

Email : salyacomdz@gmail.com

/ Site Web : www.salya-dz.com

WILAYA D'AIN DEFLA
DAIRA D'AIN LECHIEKH
COMMUNE D'OUED DJEMAA
NIF/098444155123817

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° : 04/2024

La commune d'OUED DJEMAA lance un avis d'appel d'offres National ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation du projet suivant : revêtement des routes et des rues de la commune Oued djemaa suivants les lots cités ci-dessous : LOT N°01 revêtement en béton bitumineux des routes et des rues de VSA commune oued djemaa sur 2200 m/l.

-LOT N°02 revêtement rue dabar Mohamed et leur passage internes en béton bitumineux a oued djemaa centre sur 1750 m/l
- LOT N°03 revêtement en béton bitumineux d'un coté de la route reliant le jardin public a l'extrémité de la double voie en passant par la mosquée el aatique sur 350 m/l

Les entreprises titulaires de qualification et de classification professionnelle activité principale en travaux public catégorie 03 et plus Pour LOT N°01 et catégorie 02 et plus Pour LOT N°02 et -LOT N°03 et ayant réalisés au minimum Un projet Similaire aux travaux qui font l'objet du marché et qui sont intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charge au niveau du service D équipements, bureau des marchés contre un paiement d une somme de 5.000.00 DA au trésorier inter communal Ain léchiekh .

Les entreprises peuvent participer aux trois lots en échange de l'obtention D'un seul lot sur la base des mêmes moyens matériels et humains.

Le retrait du cahier de charge sera par le soumissionnaire ou un représentant légal

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise la référencé et l'objet de l'appel d'offre ainsi que la mention « dossier de candidature », offre technique ou « offre financière » ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « a n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres-appel d'offres n°: 04/2024 *Adressée auprès de Monsieur le président de L APC de Oued- djemaa. et déposée au niveau du service D'équipements, bureau des marchés

Les offres composées des pièces suivantes :

I/ le dossier de candidature :

- une déclaration de candidature dument renseignée signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
- une déclaration de probité.

Pour le reste des pièces et tous les documents exigés, les soumissionnaires doivent revenir aux instructions cités sur le cahier des charges, pour les documents constituant du dossier d'avis d'appel.

II/ L'OFFRE TECHNIQUE :

- Déclaration à souscrire dument renseignée signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
- Le Planning. Avec délais d'exécution des travaux dument renseignée signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
- tout document permettant d'évaluée l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé conformément au critère d'évaluation des offres.

Le cahier de charge portant a la dernière page, la mention manuscrite ` lu et accepté`

III /L'OFFRE FINANCIERE

- Lettre de soumission dument renseignée signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
 - Bordereau des prix unitaires dument renseignée signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
 - Devis quantitatif et estimatif signée datée et cachetée par le soumissionnaire.
- Obs. : en ce qui concerne l'offre financière chaque lot sera placé dans une enveloppe et séparément dans l'enveloppe de l'offre Financière

La durée de préparation des offres est fixée à quinze jours(15) à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse ou le BOMOP

La date et l'heure limitée de dépôt des offres et la date et l'heure d'ouverture des plis des offres technique et financière correspondent au dernier jour de la durée de préparation des offres du 8.00 h au 13.00 h

L'ouverture des plis des offres se fera en séance publique à 13.00 Heures dans le même jour, Si ce jour coïncide avec un jour férie ou un jour de repos légal, l'ouverture des plis est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant

-les soumissionnaires resteront engages par leurs offres pendant un délai de 90Jours a comptes de la date limite du dépôt des offres.

Le présent avis tient lieu de convocation aux soumissionnaires désirants y assister.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE DJELFA
DAIRA DE CHAREF
COMMUNE DE CHAREF
NIF 095917269069903

Avis d'infructuosité d'appel d'offres ouvert avec exigence
De capacités minimales n°02/2024

Suite à l'article 40 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portant règlementation des marchés publics et des délégations de service public. Le Président de l'Assemblée Populaire Communale de Charef informe tous les entreprises intéressées par l'appel d'offres ouvert avec exigence De capacités minimales n°02/2024 relatif à l'opération de réalisation des forages 250 m à charef

LotN°01 réalisation d'un forages 250 m pour l'alimentions en eau les zones tazarrougt et hedjria
LotN°02 réalisation d'un forages 250 m à la zone de Dhoueat Ename

paru dans les quotidiens :

الوقائع en langue arabe le 19/02/2024

Eco Times en langue française le 19/02/2024

Que suite du réunion de la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres le 18/03/2024 l'opération est infructueuse en raison d'aucune offre est conforme au cahier des charges.

En application de l'article56 de la loi 23-12 relatif a les donnés géniraux des marchée publique et l'article 82 du décret présidentiel 15-247 du 16/09/2015 relatif aux marchés publics et des délégations de service public , les entreprises ayant participé et s'opposent à cet annonce peuvent déposer un recours auprès du président de la commission des marchés de la commune de Charef dans un délai de 10 jours à compter de la première parution de cet avis dans les quotidiens nationaux.

Les soumissionnaires peuvent se rapprocher du BUREAU DES MARCHES PUBLICS de la commune et consulter les résultats de l'analyse dans un délai de trois (03) jours à compter de la première parution de cet Avis d'infructueuse dans les quotidiens nationaux.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE TE POPULAIRE

WILAYA D TOUGGOURT
DAIRA DE TAIBET
COMMUNE DE BENNACEUR
N° d'immatriculation fiscale 098430175056126

AVIS D' APPEL D' OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE
DE CAPACITES MINIMALES N°06 /2024

la commune de BENNACEUR Son siège social cité 5 juillet 1962 annonce à tous les entrepreneurs la conduite d'un appel d'offre national ouvert avec Exigences pour les capacités minimales
Réalisation du canal de pompage des eaux usées depuis la station de pompage du 19 mai 1956 jusqu'à la station de pompage du quartier d'Al-Hurriya, sur une distance de 9 km.

Les entreprises intéressées par le présent avis qualifier catégorie 03 ou plus activité principale hydraulique peuvent retirer le cahier de charges. auprès du bureau des marchés de la commune en contrepartie du paiement de 4000.00 DA Les offres sont déposées au secrétariat du chargée de l'animation et de la gestion des affaires de la commune de BENNACEUR, jointes aux pièces mentionnées au cahier des charges comme suit :

Dossier de candidature

le dossier de candidature mis dans une enveloppe cachetée indiquant :
la dénomination de l'entreprise

d'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°06/2024

L'objet de l'appel d'offre : **Réalisation du canal de pompage des eaux usées depuis la station de pompage du 19 mai 1956 jusqu'à la station de pompage du quartier d'Al-Hurriya, sur une distance de 9 km.**

Offre Technique

Offre Technique mis dans une enveloppe cachetée indiquant :
la dénomination de l'entreprise

d'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°06/2024

L'objet de l'appel d'offre : **Réalisation du canal de pompage des eaux usées depuis la station de pompage du 19 mai 1956 jusqu'à la station de pompage du quartier d'Al-Hurriya, sur une distance de 9 km.**

Offre Financière

Offre Financière mis dans une enveloppe cachetée indiquant :
la dénomination de l'entreprise

d'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°06/2024

L'objet de l'appel d'offre **Réalisation du canal de pompage des eaux usées depuis la station de pompage du 19 mai 1956 jusqu'à la station de pompage du quartier d'Al-Hurriya, sur une distance de 9 km.**

Les enveloppes indiquées ci-dessus doivent être mises dans une quatrième enveloppe cachetée et anonyme comportant la mention: d'avis d'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N°06/2024

L'objet de l'appel d'offre : **Réalisation du canal de pompage des eaux usées depuis la station de pompage du 19 mai 1956 jusqu'à la station de pompage du quartier d'Al-Hurriya, sur une distance de 9 km.**

A ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres.

Le délai de préparation des offres est fixée à 10 jours à partir de la première date de parution de l'offre au le bulletin officiel des marches de l'opérateur public (BOMOP) ou journaux nationales jusqu' à 11h:00 du dernier jour de dépôt des offres.
Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis le même jour à 11h:30 au siège de la commune .Si ce jour coïncide avec un jour férie ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant même heure .
Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres le délai de préparation des offres augmenté de 90 jours.



Salya.com
COMMUNICATION EDITION & PUBLICITÉ



WWW.SALYA-DZ.COM

**AVEC NOUS
VOUS ÊTES
LES
MEILLEURS**

*Notre art
Votre chef-d'œuvre*

**NOTRE MÉTIER : FAIRE DE
VOTRE PARTICIPATION AUX
FOIRES & EXPOSITIONS, UNE
GRANDE RÉUSSITE**

Nous nous occupons de :

- La Fabrication de stand pour foires et expositions ;
- L'Aménagement de stands sur mesure, location de mobilier, montage et installation ;
- La Réalisation de vos différents supports de communication (print, virtuels, audio-visuel) ;
- Relations presse et publicité ;

**POUR NOUS CONTACTER ET DEMANDER UN DEVIS
APPELEZ SIMPLEMENT LE 0661.23.86.86**

EMAIL: SALYACODZ@GMAIL.COM